

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 4 SEPTEMBRE 2014

VOLUME 225

ROSA FANIZZI et CLAUDE MORIN
Sténographes officiels

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue Saint-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me SONIA LeBEL,
Me SIMON TREMBLAY,
Me ÉRIKA PORTER

INTERVENANTS :

Me LOUIS BELLEAU pour M. Antonio Accurso
Me ESTELLE TREMBLAY pour le Parti québécois
Me SIMON LAROSE et Me BENOIT BOUCHER pour le
Procureur général du Québec
Me MARTIN ST-JEAN pour la Ville de Montréal
Me MÉLISSA CHARLES pour l'Association de la
construction du Québec
Me SARAH LIRETTE pour l'Union des municipalités du
Québec
Me MICHEL DÉCARY pour le Parti libéral du Québec
Me SIMON LAPLANTE et Me ROXANE GALARNEAU pour
l'Association des constructeurs de routes et grands
travaux du Québec également
Me JOSÉANE CHRÉTIEN pour le Barreau du Québec
Me ALEXIE LAFOND-VEILLEUX pour le Directeur général
des élections du Québec
Me ROBERT LAURIN pour la FTQ Construction
Me SÉBASTIEN GHANTOUS et Me LAURENT THEMENS pour le
Fonds de solidarité
Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites
criminelles et pénales

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
DÉCISIONS	7
PRÉLIMINAIRES	10
ANTONIO ACCURSO	14
INTERROGÉ PAR Me SONIA LeBEL	14

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
185P-1959.1 : Écoute électronique 08-0469_00776 du 6 février 2009	43
185P-1959.2 : Transcription de l'écoute électronique 08_0469_00776 du 6 février 2009	43
185P-1960.1 : Écoute électronique 08-0459_03598 du 21 mars 2009	66
185P-1960.2 : Transcription de l'écoute électronique 08-0459_03598 du 21 mars 2009	66
185P-1961.1 : Écoute électronique 08-0469_01535 du 12 mars 2009	89
185P-1961.2 : Transcription de l'écoute électronique 08-0469_01535 du 12 mars 2009	89

185P-1962.1 :	Écoute électronique 12-0300_00472 du 19 septembre 2012 à 16h44	123
185P-1962.2 :	Transcription de l'écoute électronique 12-0300_00472 du 19 septembre 2012 à 16h44	123
185P-1963.1 :	Écoute électronique 12-0300_00480 du 19 septembre 2012 à 16 h 55	124
185P-1963.2 :	Transcription de l'écoute électronique 12-0300_00480 du 19 septembre 2012 à 16 h 55	124
185P-1964.1 :	Écoute électronique 12-0300_00483 du 19 septembre 2012 à 16 h 59	125
185P-1964.2 :	Transcription de l'écoute électronique 12-0300_00483 du 19 septembre 2012 à 16 h 59	125
185P-1965.1 :	Écoute électronique 12-0300_00489 du 19 septembre 2012 à 17h04	131
185P-1965.2 :	Transcription de l'écoute	

	électronique 12-0300_00489 du 19 septembre 2012 à 17h04	131
185P-1966.1 :	Écoute électronique 12-0300_00523 du 19 septembre 2012 à 17h54	135
185P-1966.2 :	Transcription de l'écoute électronique 12-0300_00523 du 19 septembre 2012 à 17h54	135
185P-1967 :	Photographie de Tony Accurso et Jean Charest	148

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce quatrième (4e)
2 jour du mois de septembre,
3 (11:57:46)

4

5 DÉCISIONS

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon. Alors, bon matin à tous. Je vais rendre deux
8 décisions et après je demanderai aux avocats de
9 bien vouloir s'identifier. Alors, décision sur la
10 portée de l'engagement :

11

12 ATTENDU QUE le procureur d'Antonio Accurso demande
13 à la Commission de statuer sur la portée de
14 l'engagement pris par les procureurs de la
15 Commission dans le dossier CSM-500-17-078622-134;

16

17 CONSIDÉRANT QUE les procureurs de la Commission se
18 sont volontairement engagés à ne pas poser de
19 questions en lien avec les poursuites actuellement
20 pendantes contre le témoin Antonio Accurso;

21

22 CONSIDÉRANT les transcriptions des représentations
23 faites le vingt-sept (27) février deux mille
24 quatorze (2014) par les procureurs de la Commission
25 devant le juge Buffoni dans le dossier CSM-500-17-

1 078622-134 et produites par le procureur d'Antonio
2 Accurso;

3
4 CONSIDÉRANT QUE la portée d'un engagement se limite
5 à l'intention de celui qui l'énonce;

6
7 CONSIDÉRANT QUE les procureurs de la Commission ont
8 spécifiquement exclu les faits similaires de la
9 portée de l'engagement telle qu'indiquée en
10 audience et tel qu'il appert de la transcription du
11 vingt-sept (27) février deux mille quatorze (2014)
12 provenant du dossier CSM-500-17-078622-134;

13
14 CONSIDÉRANT QUE les commissaires ont réservés le
15 droit d'Antonio Accurso de demander une ordonnance
16 de non-publication de son témoignage aux termes de
17 celui-ci;

18
19 EN CONSÉQUENCE les commissaires déclarent que les
20 faits similaires sont exclus de l'engagement à ne
21 pas poser de questions au Requéant Antonio Accurso
22 en lien avec les poursuites actuellement pendantes
23 contre lui et qui sont à notre connaissance.

24
25 Quant à la deuxième décision, soit celle concernant

1 la mise en oeuvre de l'engagement :

2

3 ATTENDU QU'une objection est soulevée concernant
4 des questions posées qui, selon le procureur
5 d'Antonio Accurso, sont en lien avec les
6 accusations dans le projet Gravier;

7

8 CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'éviter toute question
9 concernant des séjours sur le Touch par Richard
10 Marcotte et Normand Trudel, puisque ces faits
11 apparaissent directement reliés au dossier Gravier
12 au sujet desquels Antonio Accurso est accusé;

13

14 CONCERNANT QUE le procureur du DPCP en charge du
15 dossier Gravier précise que les faits entourant la
16 vente d'un terrain ayant déjà appartenu à la Ville
17 de Montréal et se situant à Terrebonne connu comme
18 étant la pépinière de la Ville de Montréal n'ont
19 aucun lien avec les accusations portées dans le
20 projet Gravier;

21

22 EN CONSÉQUENCE les commissaires :

23

24 ACCUEILLENT partiellement l'objection;

25

1 INTERDISENT toute question concernant des séjours
2 sur le Touch par Richard Marcotte et Normand Trudel
3 lorsqu'ils sont ensemble et en lien avec le dossier
4 Gravier;

5
6 INTERDISENT toute question cherchant à déterminer
7 si Richard Marcotte et Normand Trudel étaient
8 présents sur le Touch en même temps que Jean-Marc
9 Robitaille et

10
11 PERMETTENT toute question entourant les
12 circonstances concernant le terrain ayant déjà
13 appartenu à la Ville de Montréal et se situant à
14 Terrebonne connu comme étant la pépinière de la
15 Ville de Montréal.

16
17 Voilà.

18
19 PRÉLIMINAIRES

20 LA PRÉSIDENTE :
21 Bonjour, Monsieur Accurso.

22 M. ANTONIO ACCURSO :
23 Bonjour.

24 LA PRÉSIDENTE :
25 Alors, maintenant, est-ce que les procureurs... Ça

1 va? Parfait. Alors, maintenant, est-ce que les
2 procureurs veulent bien s'identifier, s'il vous
3 plaît.

4 Me SONIA LeBEL :

5 Alors, bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le
6 Commissaire. Sonia LeBel pour la Commission.

7 Me SIMON TREMBLAY :

8 Rebonjour. Simon Tremblay pour la Commission.

9 Me KEITH RITI :

10 Bonjour. Keith Riti pour la Commission.

11 Me LOUIS BELLEAU :

12 Bonjour. Louis Belleau pour monsieur Accurso.

13 Me ESTELLE TREMBLAY :

14 Bonjour. Estelle Tremblay pour le Parti québécois.

15 Me SIMON LAROSE :

16 Bonjour. Simon Larose pour le Procureur général du
17 Québec.

18 Me BENOIT BOUCHER :

19 Madame, Monsieur, Benoit Boucher pour le Procureur
20 général du Québec.

21 Me MARTIN ST-JEAN :

22 Bonjour à tous. Martin St-Jean pour la Ville de
23 Montréal.

24 Me MÉLISSA CHARLES :

25 Bonjour. Mélissa Charles pour l'Association de la

1 construction du Québec.

2 Me SARAH LIRETTE :

3 Bonjour. Sarah Lirette pour l'Union des
4 municipalités du Québec.

5 Me MICHEL DÉCARY :

6 Bonjour. Michel Décary pour le Parti libéral du
7 Québec.

8 Me SIMON LAPLANTE :

9 Bonjour. Simon Laplante pour l'Association des
10 constructeurs de routes et grands travaux du
11 Québec.

12 Me ROXANE GALARNEAU :

13 Bonjour. Roxane Galarneau pour l'Association des
14 constructeurs de routes et grands travaux du Québec
15 également.

16 Me JOSÉANE CHRÉTIEN :

17 Bonjour. Joséane Chrétien pour le Barreau du
18 Québec.

19 Me ALEXIE LAFOND-VEILLEUX :

20 Bonjour. Alexie Lafond pour le DGE.

21 Me ROBERT LAURIN :

22 Robert Laurin, FTQ Construction. Bonjour.

23 Me SÉBASTIEN GHANTOUS :

24 Bonjour. Sébastien Ghantous, Fonds de solidarité.

25

1 Me LAURENT THEMENS :

2 Bonjour. Laurent Themens pour le Fonds de
3 solidarité.

4 Me PIERRE POULIN :

5 Et Pierre Poulin pour le Directeur des poursuites
6 criminelles et pénales. Bonjour.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Maître LeBel... mais, en fait, est-ce qu'on peut
9 assermenter monsieur Accurso s'il vous plaît?

10 LA GREFFIÈRE :

11 Oui. Si vous voulez vous lever debout pour être
12 assermenté.

13

14

15

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce quatrième (4e)
2 jour du mois de septembre,

3

4 A COMPARU :

5

6 ANTONIO ACCURSO, entrepreneur

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me SONIA LeBEL :

11 Q. **[1]** Monsieur Accurso, quand on a interrompu
12 l'interrogatoire hier en fin d'après-midi pour
13 discuter des objections de votre avocat, nous en
14 étions à la présence de monsieur Zampino sur le
15 Touch et le fait qu'il avait payé le bateau. Je
16 vais pour l'instant peut-être aller dans une autre
17 direction, si vous le permettez. Vous avez
18 mentionné, lors de votre témoignage, hier...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 J'ai compris que vous avez dit qu'il avait payé le
21 bateau, c'est pas le bateau, c'est le...

22 Me SONIA LeBEL :

23 Son séjour sur le bateau.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Son séjour.

1 Me SONIA LeBEL :

2 Ah! j'ai peut-être fait un raccourci mais son
3 séjour sur le bateau. Non, je pense pas que
4 monsieur...

5 R. Ça aurait coûté plus cher que ça.

6 Me SONIA LeBEL :

7 Je pense pas que monsieur Zampino a payé le bateau,
8 non.

9 Q. **[2]** Donc, si vous me permettez, je vais peut-être
10 faire un aparté ici. Vous avez mentionné, lors de
11 la... dans la journée d'hier, lors de votre
12 témoignage que la... que vous aviez fourni la liste
13 des passagers, qui avaient eu un séjour sur le
14 bateau, à la Commission.

15 R. Oui.

16 Q. **[3]** Je sais qu'on vous a posé par la suite la
17 question à l'externe, est-ce que vous savez si vous
18 avez fourni une telle liste à la Commission,
19 finalement, la liste complète des passagers?

20 R. Maître Belleau, je crois qu'il a... qu'il a...
21 qu'il vous l'a envoyée, là.

22 Q. **[4]** O.K. Moi, je vais vous demander de prendre cet
23 engagement-là parce que la Commission n'a pas reçu
24 la liste des... des... des gens qui ont séjourné,
25 la liste complète des passagers, des gens qui ont

1 séjourné sur le bateau. Alors, j'aimerais qu'on
2 prenne cet engagement-là. Surtout que monsieur...
3 de toute façon, monsieur Accurso était sous
4 l'impression qu'on l'avait déjà, alors ça devrait
5 pas poser problème.

6 Me LOUIS BELLEAU :

7 Madame la Présidente, ça pose un problème parce que
8 la Commission a été informée, nous avons eu ces
9 discussions-là il y a quelque temps déjà avec les
10 procureurs de la Commission à l'effet qu'il
11 n'existe pas de registre des passagers qui ont
12 séjourné sur le bateau. Alors, nous avons fait des
13 efforts pour essayer de confectionner une liste à
14 partir des informations que la Commission a
15 fournies, c'est-à-dire toutes les photographies
16 qu'on nous a données. Monsieur Accurso n'est pas en
17 mesure d'établir des dates spécifiques ou précises
18 des voyages en question. Nous avons fait le maximum
19 que nous pouvions avec l'information dont nous
20 disposons pour reconstituer une liste de passagers
21 à partir de l'information disponible. Mais il est
22 pas possible de prendre un engagement de fournir
23 une liste complète des passagers qui ont séjourné
24 sur le Touch depuis son existence.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Donc, si je comprends bien, ce que vous avez donné
3 comme liste c'est le... suite aux informations que
4 la Commission vous a données des preuves qu'elle
5 détient relativement au séjour des différents
6 passagers de monsieur Accurso sur le Touch, c'est
7 ça?

8 Me LOUIS BELLEAU :

9 C'est ça.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Alors, des informations additionnelles sur les
12 autres personnes qui seraient venues sur le Touch,
13 vous êtes pas en mesure de le dire mais peut-être
14 que monsieur Accurso sera en mesure de répondre à
15 la question, de mémoire.

16 Me LOUIS BELLEAU :

17 Certainement.

18 Me SONIA LeBEL :

19 Q. [5] Alors, simplement pour être claire, si je
20 comprends bien, la liste que nous avons reçue ce
21 matin c'est la liste qui fait, à toutes fins
22 pratiques, l'identification des gens qui sont...
23 qui ont séjourné sur votre bateau à partir des
24 photos que nous vous avons fournies avant votre
25 témoignage, c'est ça?

1 R. Ceux que c'est facile à identifier.

2 Q. **[6]** O.K. Donc, on fait une identification des
3 photos. Est-ce qu'il y a d'autres séjours, autres
4 que ceux dont... pour lesquels la Commission
5 détient déjà des informations, pour lesquels je
6 vous ai pas fourni de photos? Est-ce qu'il y a
7 d'autres personnes que celles pour lesquelles
8 j'avais des photos qui ont séjourné sur le Touch?

9 R. Il faudrait que je révise, Madame la Présidente, la
10 liste qu'on nous a fournie.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[7]** On va vous fournir la liste tout de suite.

13 Me SONIA LeBEL :

14 Bien, monsieur l'a, c'est lui nous l'a fournie, ça
15 fait qu'on pourra...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Oui, c'est ça.

18 Me SONIA LeBEL :

19 On pourra poser des questions au fur et à mesure, à
20 ce moment-là, de l'avancement des séjours, Madame
21 la Présidente, si vous permettez.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Non, mais c'est parce que la question que vous
24 venez de lui poser c'est s'il y avait d'autre monde
25 qui était...

1 Q. [8] Savez-vous quoi? Vous regarderez la liste
2 pendant la pause du midi et vous nous direz s'il y
3 a d'autres personnes qui étaient présentes sur le
4 Touch.

5 R. Certainement.

6 Me SONIA LeBEL :

7 Q. [9] Monsieur Accurso, je vais vous demander, vous
8 avez... je vous ai parlé de plusieurs personnes
9 hier, je vous ai nommé plusieurs personnes. Je vous
10 ai demandé si ces personnes étaient des
11 connaissances, des amis, des contacts. J'aimerais
12 qu'on définisse un peu plus peut-être qui est
13 Bernard Girard pour vous. On en a parlé un peu
14 hier, mais je suis intéressée à avoir un peu plus
15 d'information sur Bernard Girard. Alors, qui est-il
16 par rapport à vous? On sait qu'il est allé au moins
17 sur le bateau une fois, on en a parlé.

18 R. C'est ça. Bernard Girard, j'ai expliqué hier que
19 c'est une... je crois que c'était bonne
20 connaissance, parce que hier vous avez défilé
21 tellement de noms puis c'était comme vite vite vite
22 vite à identifier chacun, mais je pense que je l'ai
23 défini comme bonne connaissance, bon contact. Et je
24 maintiens ça. C'est un monsieur qui est
25 exceptionnel, un gars vraiment sincère. Avec sa

1 femme, Nathalie, c'est vraiment du bon monde. Et
2 puis c'est lui qui est en charge du local pour les
3 opérateurs de machinerie lourde.

4 Q. **[10]** Le 791, c'est ça?

5 R. Le 791, c'est ça. Et moi, je le connais, mais on
6 a... on dîne ensemble une fois, maximum deux fois
7 par année. Il n'y a jamais de réunion entre moi et
8 lui officielle parce que, tu sais, je ne suis plus
9 sur les chantiers ça fait une secousse, puis c'est
10 mon garçon Jimmy qui est sur les chantiers.
11 Aujourd'hui, il a comme pris ma place quand j'étais
12 jeune. Et c'est lui qui a plus le contact « day to
13 day » avec monsieur Girard. Moi c'est un dîner
14 social qu'on a peut-être une fois par année.
15 Maximum deux.

16 Q. **[11]** O.K. En février... je pense qu'on a défini
17 hier qu'il est allé sur le Touch en février deux
18 mille huit (2008)?

19 R. Oui, invité par monsieur Jean Lavallée.

20 Q. **[12]** Invité par monsieur Jean Lavallée, donc à ce
21 moment-là un ami plus de Jean Lavallée, la façon
22 dont vous l'avez décrit?

23 R. Oui, oui, oui.

24 Q. **[13]** O.K. Monsieur Guy Gionet, expliquez-moi qui
25 est Guy Gionet par rapport à vous. On sait que

1 monsieur Gionet a été en charge, on peut le dire de
2 cette façon-là, de la SOLIM pendant un bout de
3 temps?

4 R. Oui.

5 Q. **[14]** Jusqu'en juin deux mille neuf (2009), je
6 crois, si je ne me trompe pas?

7 R. Oui.

8 Q. **[15]** O.K. Expliquez-moi vos relations avec monsieur
9 Gionet, de quel ordre sont-elles?

10 R. Guy a été nommé président de SOLIM ou
11 commanditaire, je ne sais pas, ces titres-là ça
12 change tout le temps. Il a été nommé comme le
13 président de SOLIM, il était là à SOLIM avant, en
14 dessous de Richard Marion. Et puis c'est un gars
15 que j'ai connu à travers les dossiers qu'on a
16 présentés. On a lunched ensemble, c'est devenu une
17 connaissance, si tu veux, d'affaires pour SOLIM.

18 Q. **[16]** O.K. Donc, on ne peut pas dire que monsieur
19 Gionet, à l'instar de monsieur Lavallée ou de
20 monsieur Arsenault, monsieur Gionet n'est pas
21 devenu un de vos amis?

22 R. Non. Une bonne connaissance, mais pas un ami.

23 Q. **[17]** Une bonne connaissance?

24 R. Oui, c'est ça. Pas un ami.

25 Q. **[18]** Est-ce que vous vous mêliez des dossiers de la

1 SOLIM? Est-ce que vous interveniez avec monsieur
2 Gionet auprès des dossiers de la SOLIM peut-être
3 qui pourraient concerner d'autres personnes?

4 R. Qui concernent d'autres personnes?

5 Q. [19] Vos dossiers ou d'autres dossiers, est-ce que
6 vous discutiez avec monsieur Gionet des affaires de
7 la SOLIM? De façon très large?

8 R. Moi, moi, moi... il faut comprendre, là, que mon
9 rôle, ça on parle tout le temps envers Construction
10 Marton, parce que ni Louisbourg ni Simard-Beaudry,
11 ni aucune des compagnies faisaient affaire avec
12 SOLIM, c'était toujours Marton. Et ces dossiers-là,
13 ils sont préparés par mon président dans le temps,
14 André Bramos, et toute l'équipe de SOLIM. Et c'est
15 eux qui discutaient avec les gens de SOLIM,
16 incluant Guy Gionet, pour savoir si ce dossier-là
17 il peut être présenté, il est-tu présentable? Ils
18 travaillent ensemble, à chaque fois qu'on avait une
19 demande potentielle à venir on allait chercher une,
20 tu sais, une idée, c'est-tu quelque chose qui vous
21 intéresse?

22 Et puis une fois que ça c'était fait et
23 puis SOLIM disait « Bien oui, O.K., présente-nous
24 un dossier, ça a l'air acceptable », une fois que
25 ça, ça a été fait, soit que ça suivait son cours

1 jusqu'à temps que ça frappe au bureau de Guy
2 Gionet, puis par la suite au conseil
3 d'administration puis Jean Lavallée. Moi, j'aurais
4 pu être informé au début, à l'étude, le processus,
5 j'aurais pu être informé au moment qu'on a fait une
6 demande, ou j'aurais pu être pas informé du tout
7 de... les dossiers qu'on présentait. Puis
8 probable... bien, dans... écoute, dans certains
9 cas, là, je l'ai su juste après que la décision est
10 prise, et d'ailleurs, j'étais très surpris parce
11 que pour me préparer pour la Commission, j'ai
12 demandé bon, parce que j'étais, il y a dix-sept
13 (17), ici à la Commission, on a entendu d'autres
14 témoins ils disent qu'il y a dix-sept (17) dossiers
15 qui ont été acceptés et... et moi j'ai demandé la
16 question, bien combien de dossiers ont été refusés.
17 Et puis, à ma grande surprise, il y avait sept
18 dossiers, bien j'ai la liste ici, on peut la passer
19 si vous voulez, Madame la Présidente, mais il y a
20 sept dossiers qui ont été refusés. Et... et...

21 Q. **[20]** Si vous permettez, Monsieur Accurso, on
22 pourra...

23 R. Juste... juste compléter. Et il y avait, j'ai dit
24 non, il y en a huit, parce qu'il y en a un dossier,
25 moi en particulier que vraiment que je tenais, que

1 j'aurais aimé vraiment ça que ça passe, et puis ça
2 a été refusé.

3 Q. **[21]** Ma question était pas par rapport à vos
4 dossiers.

5 R. O.K.

6 Q. **[22]** Ma question était, c'est pour ça que j'ai
7 essayé de vous...

8 R. Excusez.

9 Q. **[23]** ... recentrer, si vous permettez, parce que
10 si...

11 (12:13:36)

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Mais, Maître LeBel, je note cependant que monsieur
14 Accurso est bien au fait des dossiers qui ont été
15 refusés.

16 Me SONIA LeBEL :

17 Ah! oui, tout à fait, d'ailleurs il y a un
18 engagement qu'il a pris hier de nous fournir les
19 dossiers qui avaient été acceptés par la SOLIM et
20 on pourra voir par la suite, là...

21 R. Acceptés ou refusés? Vous avez dit acceptés.

22 Q. **[24]** L'engagement, l'engagement d'hier, parce que
23 vous nous avez dit, hier après-midi, que vous aviez
24 avec vous les dossiers refusés...

25 R. Oui.

1 Q. **[25]** ... et ce qu'on a fait pour l'engagement,
2 c'est de voir les dossiers qui avaient été acceptés
3 par la SOLIM...

4 R. Ah! O.K.

5 Q. **[26]** ... et dans lesquels entre autres la FIPOE
6 avait, avait investi des sommes d'argent...

7 R. O.K.

8 Q. **[27]** ... mais on y reviendra. C'est pas l'objet de
9 mon propos.

10 R. O.K.

11 Q. **[28]** Alors voici ma question. Ma question était la
12 suivante : on a établi hier que parce que monsieur
13 Jean Lavallée était votre ami, il arrivait qu'il
14 vous demande conseil comme on demande à un ami pour
15 les affaires de la FTQ Construction. C'est exact?
16 Vous avez dit « quand on me pose des questions ou
17 qu'on me demande conseil, j'ai donné mon opinion,
18 c'est effectivement vrai. »

19 R. Exact.

20 Q. **[29]** Vous l'avez dit effectivement?

21 R. Oui, exact.

22 Q. **[30]** Parfait. Vous avez établi et fait... également
23 le fait hier que parce que Michel Arsenault était
24 également un de vos amis, il arrivait de discuter
25 avec lui de certaines choses, entre autres de la

1 question de Jean Lavallée, là, après les élections
2 et de sa position sur divers comités. C'est exact?

3 R. Exact.

4 Q. [31] Et ça, c'était fait à titre d'ami.

5 R. Exact.

6 Q. [32] Parfait. Alors je vous demandais moi si avec
7 monsieur Gionet vous aviez eu ce type de
8 discussions-là larges sur les affaires de la SOLIM
9 compte tenu que monsieur Gionet, vous l'avez
10 établi, n'est pas un de vos amis, là, dans le même
11 sens que monsieur Lavallée ou monsieur Arsenault.
12 Et si je comprends votre réponse, vous dites « si
13 j'ai eu des discussions avec lui, ça concernant mes
14 dossiers » s'il y avait des questions.

15 R. Bien moi, c'est ça, de mémoire, là, ça concernait
16 moi puis mes dossiers. Peut-être il y a juste une
17 autre petite chose qu'on a discutée ensemble, et
18 puis il était extrêmement fier de ça, c'est que sa
19 fille, c'est une actrice. Elle s'appelle Maude dans
20 une série à la télévision, la fille de monsieur
21 Gionet, et puis il était très fier de ça puis à un
22 moment donné, je voulais essayer de, de l'accoupler
23 avec mon garçon Marco, ça fait que... Mais ça a pas
24 marché.

25 Q. [33] O.K. Alors...

1 R. Tu sais, les Italiens des fois, on veut essayer de
2 faire des...

3 Q. **[34]** Oui. Oui. Parlez-moi de Joe Borsellino de
4 Garnier. On en a parlé hier, on a... vous l'avez
5 défini comme un contact?

6 R. Oui.

7 Q. **[35]** Bon. On en a parlé comme étant,
8 potentiellement selon certains témoignages devant
9 la Commission, l'entrepre... et là je parle des
10 témoignages devant la Commission, il a été
11 mentionné comme étant l'entrepreneur relié au clan
12 de monsieur Dupuis et de monsieur Goyette. Vous
13 avez mentionné hier que vous étiez au fait de ces
14 deux clans-là mais pas qu'il y ait d'entrepreneur
15 relié. C'est exact?

16 R. Non je pense que j'ai dit que les entrepreneurs ont
17 pas d'affaires...

18 Q. **[36]** Affaires là-dedans.

19 R. ... dans le vote.

20 Q. **[37]** Parfait.

21 R. Je pense que c'est ça que j'ai dit.

22 Q. **[38]** Oui. Maintenant, qui est Joe Borsellino?
23 Expliquez-moi qu'est-ce que vous savez de Joe
24 Borsellino.

25 R. C'est un... c'est un entrepreneur qui a commencé,

1 moi de ce que je me souviens, là, c'est un
2 entrepreneur, une entreprise familiale...

3 Q. **[39]** On parle de Garnier, hein, juste pour qu'on
4 soit sûr?

5 R. On parle de Garnier, oui, oui. Et puis une bonne
6 entreprise, un excellent entrepreneur qui fait une
7 bonne qualité d'ouvrage et puis son père à monsieur
8 Bors... à Joe Borsellino, je me souviens pas le nom
9 de son père, mais lui, il a commencé la business et
10 puis il a commencé la business extrêmement petit et
11 puis il était un sous-traitant pour... pour
12 Louisbourg dans le temps, faire des petites jobs
13 d'asphalte, des petites réparations, un petit sous-
14 traitant, et puis après ça, quand son fils Joe a
15 rentré dans la business, bien Joe y'a fait, y'a
16 fait grandir la compagnie d'une belle façon.

17 Q. **[40]** O.K. Et est-ce qu'on peut parler de monsieur
18 Borsellino comme étant un compétiteur pour vos
19 compagnies?

20 R. Définitivement. Définitivement.

21 Q. **[41]** Définitivement. Donc il est amené, là, sur
22 certaines...

23 R. Oui.

24 Q. **[42]** ... certaines sphères de vos activités, il est
25 amené à peut-être soumissionner sur des contrats,

1 les mêmes que les vôtres?

2 R. D'ailleurs, on, t'sais, à un moment donné, on est
3 pas content bien bien parce qu'un gars que t'as...
4 t'as monté, t'as aidé à monter sa business, par
5 après il s'en vient puis il te mord par le
6 derrière. C'est... c'est comme... c'est comme.

7 Q. **[43]** Et comme vous l'avez aidé, naturellement, il
8 est un bon, il est un bon compétiteur?

9 R. Bien oui, après ça, il s'en vient puis il s'en
10 vient directement compétitionner avec nous autres.
11 Mais, regarde, c'est ça la vie.

12 Q. **[44]** Avec toute la qualité que vous... vous l'avez
13 aidé à avoir.

14 R. Exactement.

15 Q. **[45]** O.K. Est-ce que vous savez si monsieur
16 Borsellino a déjà fait des affaires, lui, avec la
17 SOLIM, s'il a déjà eu accès au Fonds du... soit du
18 Fonds de... on va... on va tout... on va tout
19 inclure, soit du Fonds de solidarité, soit de la
20 SOLIM?

21 R. Il y a... il y a une chose, Madame la Présidente,
22 que... que j'ai... j'ai oubliée de dire, puis je
23 suis content de la question : monsieur Louis
24 Laberge était bien clair avec moi. À partir du
25 moment que j'ai commencé à faire affaire avec...

1 avec le Fonds de solidarité, il a dit : « Écoute-
2 moi bien, Tony, il faut que tu te mêles de tes
3 dossiers. Essaie pas de te mêler des dossiers des
4 autres. Je veux que ça soit bien clair. Ça va bien
5 marcher avec nous autres au Fonds, si tu te mêles
6 de tes affaires. » Ça fait que, O.K. Ça fait que
7 j'ai pris cet avis-là. Je ne le sais pas si Garnier
8 a obtenu un dossier. Je sais pas s'il en a présenté
9 un. Je en suis pas au courant puis... de ses
10 affaires.

11 Q. **[46]** O.K. Puis, vous... pour vous, là, la parole de
12 monsieur Laberge, c'était très important. Donc,
13 j'imagine que vous avez suivi cette ligne de
14 conduite-là rigoureusement?

15 R. À moins que j'avais des demandes. À moins que
16 j'avais des demandes; à moins que quelqu'un m'a
17 demandé une référence; à moins que quelqu'un m'a
18 demandé mon opinion. Et ça a arrivé définitivement
19 au Fonds de solidarité que mon opinion a été
20 demandée sur des références sur soit certains
21 entrepreneurs, certains investissements...

22 Q. **[47]** Sur lesquels, à votre connaissance?

23 R. Il y en a eu... Vous parlez chez SOLIM ou vous
24 parlez au Fonds?

25 Q. **[48]** Bien, en général, là, le...

1 R. Oui, il y en a un... il y en a un en particulier
2 qui... qui me vient à... à l'esprit, c'était une
3 compagnie qui s'appelle Bricon sur la Rive-Sud. Et
4 c'est un entrepreneur qui a... qui a fait une
5 demande au Fonds puis, lui, c'est... c'était mon
6 compétiteur, il faisait des ponts, il faisait des
7 routes sur la Rive-Sud. Et puis, il demandait des
8 références, il demandait si c'était mon
9 compétiteur. Et puis, j'ai dit : « Oui. » Et il
10 dit : « Qu'est-ce que tu penses de cette compagnie-
11 là? » Mais, j'ai dit : « Moi, je pense pas que
12 c'est une compagnie qui est... qui est si bonne que
13 ça. »

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[49]** Qui vous demandait ça?

16 R. Ça a été... ça a été Lise Kinkade, la secrétaire de
17 monsieur Lavallée.

18 Me SONIA LeBEL :

19 Q. **[50]** O.K.

20 R. Bien, excuse, adjointe, pas secrétaire, adjointe de
21 monsieur Lavallée. Elle disait : « Écoute, on a une
22 question à te demander : est-ce que... qu'est-ce
23 que tu penses de Bricon? »

24 Q. **[51]** Est-ce que c'était par rapport aux fonds
25 régionaux, à ce moment-là? Savez-vous? C'était...

1 R. C'était un investissement de cinq (5) ou six (6)...
2 six millions (6 M). Là, je sais pas si c'est trop
3 gros pour les fonds régionaux ou ça a été...

4 Q. **[52]** O.K. Vous avez... vous avez pas souvenir à
5 quel... à quel niveau ça se situait?

6 R. Non, non, je me souviens pas de ça.

7 Q. **[53]** O.K. Et vous aviez pas de problème pour vous
8 de donner votre opinion, surtout de cette façon-là,
9 sur quelque... sur quelqu'un qui pouvait vous
10 compétitionner dans un secteur où vous
11 compétitionnez pour des investissements?

12 R. Bien, ça m'a été demandé...

13 Q. **[54]** Oui, je comprends que...

14 R. ... ça fait que...

15 Q. **[55]** ... ça vous a été demandé mais, même si on
16 nous pose une question, on peut avoir un problème
17 d'éthique à y répondre, on s'entend. Donc, ça vous
18 posait pas problème d'y répondre?

19 R. Bien, qui est-ce qui a le problème d'éthique? Moi
20 ou... ou eux autres? Pas... en tout cas, c'est pas
21 moi.

22 Q. **[56]** O.K.

23 R. Moi... moi, quelqu'un me pose une question, je
24 vais... je vais répondre. Puis, surtout...

25 Q. **[57]** Donc, vous vous sentiez...

1 R. ... surtout si c'est...

2 Q. **[58]** ... à l'aise d'y répondre.

3 R. Écoutez, surtout si c'est une référence vis-à-vis
4 un inv... investissement que le Fonds veut faire.
5 Moi, je suis pas intéressé que le Fonds de
6 solidarité perde de l'argent. T'sais, si je suis
7 capable des les aider à sauver de l'argent, je vais
8 le faire.

9 Q. **[59]** Sur cet aspect, sur ce dossier-là particulier,
10 vous... vous souvenez-vous si vous étiez, vous, en
11 compétition sur ce projet-là, le projet qui était
12 présenté. Aviez-vous affaire là-dedans?

13 R. Non, non, non. Il y avait pas de projet présenté.

14 Q. **[60]** O.K. C'était une... une référence...

15 R. Une référence en général...

16 Q. **[61]** ... d'ordre général.

17 R. ... parce que le Fonds voulait investir dans
18 Bricon.

19 Q. **[62]** Donc, c'était pas un projet pour lequel vous
20 étiez intéressé puis c'était Bricon ou vous, là?

21 R. Non, non, non, non, c'était en général.

22 Q. **[63]** O.K.

23 R. Comme... comme le Fonds il a investi dans mes
24 entreprises, puis qu'on est devenu associés, il
25 voulait faire la même chose avec eux-autres.

1 Q. **[64]** Donc, à ce moment-là, ça peut-être... ça
2 posait peut-être moins de problème, effectivement,
3 de votre point de vue pour répondre parce que vous
4 écartiez pas quelqu'un d'un projet.

5 R. Absolument pas, non.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[65]** Mais je comprends donc que, de façon générale,
8 on sollicitait vos conseils.

9 R. À l'occasion. Définitivement, à l'occasion.

10 Me SONIA LeBEL :

11 Q. **[66]** Alors, j'aimerais peut-être demander... vous
12 demander...

13 R. En tout cas, juste... Voulez-vous finir avec...
14 avec ça? Parce que, en tout cas, le... le... le
15 fameux Bricon en question, le Fonds de solidarité a
16 complètement ignoré mes recommandations. Ils ont
17 investi le six millions (6 M) dans la compagnie.
18 Une couple d'années après, ils l'ont perdu.

19 Q. **[67]** C'était en quelle années, ça?

20 R. Je me souviens pas.

21 Q. **[68]** Pensez-vous que votre cote de crédibilité a
22 monté par la suite?

23 R. J'espère.

24 Q. **[69]** Alors, je vais vous demander peut-être,
25 j'aurais... je serais intéressée à vous faire

1 écouter quelque chose puis...

2 R. Oui.

3 Q. **[70]** ... je vais vous poser des questions par la
4 suite...

5 R. Certainement.

6 Q. **[71]** ... monsieur Accurso. On va se diriger vers
7 l'onglet 99 des pièces déjà déposées, Madame
8 Blanchette, ça se trouve à être la pièce 112P-1206.
9 C'est une conversation du cinq (5) février deux
10 mille neuf (2009), qui prend place à treize heures
11 quinze (13 h 15), entre vous, Monsieur Accurso et
12 monsieur Guy Gionet.

13 R. O.K.

14

15 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

16

17 Me SONIA LeBEL :

18 Q. **[72]** Alors, Joe Borsellino du Groupe Garnier, il y
19 a à peine quelques minutes vous l'avez qualifié
20 d'excellent, de bon compétiteur, de quelqu'un que
21 vous avez formé. Alors, pour quelle raison...

22 R. Excuse, de... de... pas de bon... de compétent
23 compétiteur.

24 Q. **[73]** Excellent entrepreneur, bonne qualité
25 d'ouvrage...

1 R. C'est ça.

2 Q. [74] ... sous-traitant pour Louisbourg...

3 R. C'est ça.

4 Q. [75] Et là on me dit...

5 R. J'ai pas dit que c'est un bon gars. J'ai dit que
6 c'est un bon compétiteur. J'ai...

7 Q. [76] Alors, expliquez-moi quelle est la nature...

8 R. ... dit que c'est... comme entrepreneur.

9 Q. [77] ... de votre opinion, que vous donnez à
10 monsieur Gionet, ici, là. Pourquoi vous vous
11 permettez cette opinion-là?

12 R. Bien, premièrement, c'est pas moi qui l'a appelé
13 pour lui dire ça, c'est lui qui m'a appelé pour me
14 demander.

15 Q. [78] Oui, alors, je vous demande pas pourquoi vous
16 avez appelé, je vous ai demandé pourquoi vous vous
17 permettez de donner cette opinion-là de...

18 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

19 Q. [79] C'est pas tout à fait la lecture que... c'est
20 pas la même chose que j'ai entendue, là. Il vous a
21 pas demandé votre opinion sur le personnage, là,
22 vous l'avez donnée de vous-même. Vous pouvez relire
23 si vous voulez, là, à nulle part monsieur Gionet
24 vous dit : « Je peux-tu avoir ton opinion sur le
25 personnage? » Vous-même, vous prenez les devants

1 puis vous dites...

2 R. Oui...

3 Q. **[80]** C'est ça. Donc, ce que vous disiez tout à
4 l'heure, que vous attendiez qu'on vous demande,
5 c'est pas ça, là.

6 R. Non, mais j'ai présumé qu'il voulait me demander
7 des références. J'ai présumé.

8 Q. **[81]** Ah! les écrits, les paroles restent, là.

9 R. Oui, mais...

10 Q. **[82]** Vous présumez de rien, vous allez très vite à
11 donner vos commentaires, sans qu'on vous le
12 demande, vous savez. Écoutez, c'est ça qu'on vient
13 d'entendre, là.

14 R. Peut-être, Monsieur Lachance, que vous avez raison,
15 sur certains cas je vais aller un petit peu plus
16 vite que d'autres.

17 Q. **[83]** (inaudible) c'est que vous les donnez sans
18 qu'on vous les demande.

19 R. Dans ce cas-ci, définitivement. Oui.

20 Me SONIA LeBEL :

21 Q. **[84]** Mais alors, expliquez-moi la nature de votre
22 opinion, là. Quelqu'un que vous venez de qualifier
23 d'excellent entrepreneur, bonne qualité, pour... et
24 là vous savez même pas pour quelle raison... parce
25 que, comme le souligne monsieur Lachance, vous

1 savez même pas pourquoi... quelle raison on vous...
2 on vous appelle, monsieur Gionet fait des
3 investissements, monsieur Gionet fait pas des
4 relations personnelles, il fait des
5 investissements. Alors, comment il est un excellent
6 entrepreneur qui fait une bonne qualité d'ouvrage,
7 en quoi le fait que c'est un bon gars ou non vous
8 permettait de donner cette opinion-là à monsieur
9 Gionet?

10 R. Écoutez, je ne l'aime pas, le gars. C'est aussi
11 simple que ça. Lui personnellement, monsieur
12 Borsellino, je ne l'aime pas. On a vu tantôt que
13 monsieur Borsellino était dans le clan de monsieur
14 Dupuis également.

15 Q. **[85]** Alors, c'est quoi le rapport? Parce que vous
16 en faites vous-même la remarque : « Oublie pas que
17 son meilleur chum c'est Jocelyn Dupuis. » Qu'est-ce
18 qu'on doit lire de ce commentaire-là? Qu'est-ce
19 qu'on doit comprendre, nous, à la Commission?

20 R. Bien, qu'il était bien chum, il était dans le clan
21 de monsieur Dupuis.

22 Q. **[86]** O.K. Et en quoi le fait d'être dans le clan de
23 monsieur Dupuis est néfaste, n'est pas
24 recommandable?

25 R. C'est... écoute...

1 Q. **[87]** Et là, on se situe après... pour vous situer,
2 on se situe après les élections, hein.

3 R. Non, mais c'est bien clair que moi et Joe
4 Borsellino on a un conflit de personnalité. Écoute,
5 c'est bien clair, on a un conflit. Moi je ne l'aime
6 pas, peut-être que lui il ne m'aime pas non plus,
7 là. D'ailleurs, on l'a vu dans des conversations à
8 propos de Tomassi, qu'il a dit que Tomassi a été
9 sur mon bateau puis c'est absolument faux, sur
10 d'autres conversations. Ça fait que regarde, lui il
11 parlais en mal contre moi, puis moi je parlais en
12 mal contre lui.

13 (12:29:01)

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[88]** Mais là, vous venez de dire qu'il était dans
16 le clan de Dupuis.

17 R. C'est ça.

18 Q. **[89]** Bon. Ça change quoi, ça, qu'il soit dans le
19 clan de Dupuis ou que vous, vous soyez dans le clan
20 de Lavallée? En bout de ligne, là, ça fait quoi,
21 ça?

22 R. Dans quoi? Excusez. Je ne comprends pas la
23 question.

24 Q. **[90]** Qu'est-ce que ça change que monsieur
25 Borsellino soit dans le clan de Jocelyn Dupuis et

1 que vous, vous soyez dans le clan de monsieur
2 Lavallée? Ça fait quoi, ça?

3 R. Je pense que ça change rien, je voulais juste que
4 Guy...

5 Q. **[91]** Bien, pourquoi vous le mentionnez, alors?
6 Pourquoi vous faites un cas du fait qu'il serait
7 dans le clan de Dupuis? Sinon parce qu'il y a un
8 avantage très net pour un entrepreneur comme vous
9 de faire partie du clan de la personne qui est au
10 pouvoir?

11 R. Avantage net? Avantage dans quel sens?

12 Q. **[92]** Avantage que vous pouvez obtenir des contrats
13 plus rapidement, avantage dans le sens que monsieur
14 Lavallée nous a bien dit que c'est lui qui
15 octroyait les contrats puis qu'après ça, il
16 descendait la résolution au conseil
17 d'administration.

18 R. Madame...

19 Q. **[93]** Il y a certainement un avantage, puisque vous
20 mentionnez le fait qu'il faisait partie du clan de
21 Jocelyn Dupuis et que vous, vous faites partie du
22 clan de Lavalée, il y a certainement un avantage
23 là.

24 R. Madame la Présidente, je veux juste qu'on se
25 souvienne de mon témoignage...

1 Q. **[94]** Puisque vous le mentionnez, là.

2 R. Oui, je veux juste qu'on se souvienne du... parce
3 que qu'est-ce que vous avez dit, c'est important.
4 Je veux juste qu'on se souvienne de mon témoignage
5 de l'autre jour, où est-ce que j'ai dit, ou je
6 pense, c'était hier : SOLIM nous donne rien. Il
7 faut qu'on présente un projet. SOLIM n'est pas en
8 moyens de... ce n'est pas sa vocation de me donner
9 un contrat, de... c'est je présente des projets et
10 eux autres jugent, et à partir de là, je l'ai ou je
11 ne l'ai pas. J'en ai que j'ai eus, il y en a que je
12 n'ai pas eus.

13 Q. **[95]** Alors, c'est quoi l'importance de dire que
14 monsieur Borsellino est dans le clan de Jocelyn
15 Dupuis?

16 R. Probablement... probablement rien.

17 Q. **[96]** Bon.

18 Me SONIA LeBEL :

19 Q. **[97]** Donc, votre but à ce moment-là c'était
20 d'informer monsieur Gionet de faire en sorte que
21 monsieur Joe Borsellino de Garnier, que vous avez
22 qualifié d'excellent entrepreneur, que vous avez
23 qualifié de contact, quand je vous ai demandé vos
24 relations avec lui tantôt, vous ne nous avez pas
25 mentionné du tout du tout cet antagonisme-là. Donc,

1 votre but est de faire en sorte de quoi, que
2 monsieur Gionet ne fasse pas d'affaires avec
3 monsieur Borsellino? Est-ce que c'est ça votre but,
4 qu'il ne fasse pas d'affaires avec... La question,
5 c'est celle-là : est-ce que votre but est de faire
6 en sorte que monsieur Gionet et SOLIM ne fassent
7 pas d'affaires avec monsieur Borsellino? Ne fassent
8 pas affaires? Est-ce que c'est votre but?

9 R. Mon but c'est juste de dire de faire attention à ce
10 monsieur-là.

11 Q. [98] O.K. Est-ce que votre but c'est d'obtenir un
12 contrat à sa place ou obtenir un... je vais dire un
13 contrat, là, mais on s'entend, au sens large, parce
14 que SOLIM n'octroie pas de contrats, là, mais...

15 R. Non, c'est ça. Puis peut-être qu'il y avait un
16 projet, un projet d'immobilier, un projet
17 d'investissement à faire et... en tout cas, ce
18 n'est pas en compétition contre moi, c'est sûr. On
19 n'a jamais travaillé sur les mêmes projets.

20 Q. [99] Alors, je vais demander l'onglet 14, des
21 pièces qui sont non produites, et ce sera la
22 dernière, peut-être, avant la pause, on posera
23 quelques questions. La pièce, l'écoute électronique
24 080469, la section 776. Alors, la conversation
25 qu'on vient d'entendre, Monsieur... Vous attendrez

1 deux petites minutes, Madame Blanchette.

2 La conversation qu'on vient d'entendre,
3 Monsieur Accurso, se situait le cinq (5) février
4 deux mille neuf (2009) à treize heures quinze
5 (13 h 15) entre vous...

6 R. Oui, oui.

7 Q. **[100]** ... et monsieur Gionet. La conversation qu'on
8 va entendre, qui n'a jamais été entendue devant la
9 Commission jusqu'à présent, est la conversation qui
10 se situe le six (6) février, au lendemain, deux
11 mille neuf (2009), toujours entre vous et monsieur
12 Gionet. Elle prend place en fin d'après-midi, à
13 dix-sept heures quarante et une (17 h 41).

14 LA GREFFIÈRE :

15 Sous la cote 1959.1, .2.

16 (12:33:00)

17

18 185P-1959.1 : Écoute électronique 08-0469_00776
19 du 6 février 2009

20

21 185P-1959.2 : Transcription de l'écoute
22 électronique 08_0469_00776 du 6
23 février 2009

24

25 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

1 Me SONIA LeBEL :

2 On peut arrêter là, Madame Blanchette, s'il vous
3 plaît.

4 Q. **[101]** Alors deux choses, ah! bon, peut-être trois
5 même. On constate dans cette conversation que bien
6 que la conversation de la veille et votre opinion
7 de monsieur Borsellino a été donnée, vous avez
8 continué à enquêter, à chercher le pourquoi de
9 cette demande-là de monsieur Borsellino et de vous-
10 même, vous décidez de rappeler monsieur Gionet le
11 lendemain. Pourquoi vous faites ça? En... De quoi
12 vous vous mêlez à ce moment-là?

13 R. Parce que si je le savais pourquoi est-ce qu'il
14 voulait aller voir monsieur Gionet, je l'aurais
15 averti, regarde, je pense que c'est pour tel
16 dossier.

17 Q. **[102]** Oui mais là, particulièrement ici, le tel
18 dossier, c'est un dossier qui vous intéresse,
19 n'est-ce pas?

20 R. On a pas mentionné de dossier. On le sait pas c'est
21 quel dossier.

22 Q. **[103]** Bien on a mentionné le local 791 et là vous
23 enchaînez en disant...

24 R. Oui mais il est pas dedans. Monsieur... monsieur
25 Gionet n'est pas de ce projet-là.

1 Q. **[104]** Non mais votre... votre compréhension au
2 départ, quand vous appelez monsieur Gionet...

3 R. Oui.

4 Q. **[105]** ... c'est qu'il est impliqué dans le local du
5 791, n'est-ce pas?

6 R. Je lui ai posé la question.

7 Q. **[106]** Votre com...

8 R. Je le savais pas, je lui ai posé la question, est-
9 ce que t'es là ou t'es pas là.

10 Q. **[107]** Mais vous l'appelez, parce que vous avez
11 l'impression au départ...

12 R. Oui.

13 Q. **[108]** ... que monsieur Borsellino appelle monsieur
14 Gionet pour lui parler de la construction du local
15 791, n'est-ce pas?

16 R. Non. Il y a... parce que monsieur Borsellino ne
17 fait pas de bâtiments.

18 Q. **[109]** Écoute, je pense...

19 R. Et il ne fait pas...

20 Q. **[110]** ... que je sais pourquoi que
21 Borsellino veut te voir...

22 R. Oui, mais je... on parlait d'infrastructure peut-
23 être.

24 Q. **[111]** Non, écoutez. Je vais vous, peut-être,
25 vous... on va reprendre les transcriptions un peu

1 au début. On va...

2 R. Oui.

3 Q. **[112]** ... on va y aller pas à pas.

4 - Écoute, je pense que je sais
5 pourquoi que Borsalino veut te voir.

6 - Oui.

7 - Pour le 791, pour Bernard Girard.

8 - O.K.

9 Ligne 8 :

10 - O.K. Parce que c'est toi qui
11 construis ça avec la location pour
12 lui.

13 Et là, quand ça continue, c'est monsieur Gionet qui
14 vous corrige et vous dites :

15 Ah! C'est pas la SOLIM?

16 Monsieur Gionet dit :

17 Non, c'est pas la SOLIM.

18 Alors, il est exact, au départ, quand vous appelez,
19 vous êtes sous l'impression que monsieur Borsellino
20 appelle pour la construction du Local 791, n'est-ce
21 pas?

22 R. Oui.

23 Q. **[113]** Parfait. Un peu plus loin, à la ligne 50,
24 51...

25 R. On l'a pas sur l'écran mais c'est... c'est ça.

1 Q. **[114]** On va vous la mettre. La ligne 50, 51 et
2 suivantes, un peu plus loin, vous parlez du
3 Local... Bon, la... le fait que ce n'est pas la
4 SOLIM est éclairci mais on continue sur le Local
5 791. Et là, vous insistez et vous dites à la ligne
6 52 :

7 Mais penses-tu que je devrais appeler
8 Stéphane Lavallée pour dire comment ça
9 se fait que nous autres, on n'est pas
10 impliqués dans cette construction-là?
11 Bernard Girard, c'est notre chum, puis
12 Bernard Girard, c'est notre chum en...
13 Je vais m'abstenir, Madame la Présidente. Donc, en
14 quoi le fait que Bernard Girard soit votre
15 « chum », une bonne connaissance d'ailleurs, qu'on
16 a défini tantôt, fait en sorte que vous devriez
17 avoir un... le contrat? Parce que, quand on est
18 « chum », on doit avoir les contrats?

19 R. Non, excuse-moi, là. Non, non, Madame la...

20 Q. **[115]** De construction?

21 R. C'est pas que je devrais...

22 Q. **[116]** Non?

23 R. ... avoir le contrat. Je devrais être invité pour
24 soumissionner. C'est comme ça que ça toujours
25 marche, là, parce que dans leur... leur... tout

1 qu'est-ce qu'ils faisaient, Stéphane Lavallée, dans
2 le temps, travaillait pour Courbec, je crois. Ça,
3 c'était le... le... l'administrateur de la bâtisse
4 FTQ, et il travaillait pour Courbec, et puis, moi,
5 je veux juste savoir pourquoi est-ce qu'on n'est
6 pas invité?

7 Q. **[117]** Bon, alors, ça...

8 R. Parce que... parce que je suis jamais tout seul,
9 là, il y a du monde.

10 Q. **[118]** Bon, bien, que vous soyez « chum » avec
11 monsieur Girard ou non...

12 R. Bien, oui, si c'est ses locaux, pourquoi est-ce
13 qu'on n'est pas invité? Peut-être que monsieur
14 Girard... peut-être que monsieur Girard, il est pas
15 au courant qu'on n'est pas invité.

16 Q. **[119]** Mais en quoi est-ce qu'il est pertinent de
17 savoir, si on invite des entrepreneurs ou non sur
18 un projet, il est pertinent de mentionner que c'est
19 parce que vous êtes « chum » avec la personne qui
20 pourrait peut-être vous aider à l'avoir?

21 R. Bien, c'est un monsieur qu'on connaît. Peut-être
22 que même Bernard Girard aimerait ça qu'on
23 construise son bureau, parce qu'il nous connaît.
24 Puis, il nous connaît en plus que, s'il y a un
25 problème, il est capable de nous parler. S'il est

1 pas content avec... quelque chose, il peut nous
2 parler. C'est un petit peu normal que si c'est mon
3 « chum », je suis son « chum ». Si je construis, on
4 est capable de se parler.

5 Q. **[120]** Donc...

6 R. Mais, moi, c'est pas... c'est pas pour... c'est pas
7 pour arriver puis dire : « Regarde, je veux le
8 pro... tu vas me donner le projet. » Je veux être
9 invité pour soumissionner.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[121]** Oui, mais vous faites plus que ça. Vous
12 dénigrez votre compétiteur aussi en même temps.

13 R. Madame la Présidente, je pense qu'il y a pas un
14 entrepreneur sur la planète qui ne dénigre pas ses
15 compétiteurs. Puis... puis peut-être qu'on n'a pas
16 fini à la Commission de discuter de ça.

17 Q. **[122]** Oui, mais le... le pas de plus que vous avez,
18 c'est qu'on vous appelle à donner votre opinion.

19 Me SONIA LeBEL :

20 Alors, c'est peut-être le moment de prendre la
21 pause?

22 SUSPENSION.

23 REPRISE

24 (14:18:12)

25

1 LA GREFFIÈRE :

2 Monsieur Accurso, vous êtes toujours sous le même
3 serment.

4 R. Merci.

5 Me SONIA LeBEL :

6 Alors, peut-être avant de commencer, Madame la
7 Présidente, il y a eu un engagement qui a été pris
8 hier devant la Commission, j'aimerais juste qu'on
9 fasse un suivi parce qu'on n'a pas fixé de délai,
10 on devait faire quelques vérifications. Est-ce que,
11 Madame la Greffière, vous pouvez juste relire la
12 teneur de l'engagement pour s'assurer qu'on est sur
13 la même longueur d'ondes avec tout le monde, là?

14 LA GREFFIÈRE :

15 Engagement du témoin de fournir la liste des
16 projets qui ont été acceptés par la SOLIM et
17 financés par la FIPOE.

18 Me SONIA LeBEL :

19 O.K. Je sais qu'on a... mon collègue maître Belleau
20 disait que peut-être qu'en vingt-quatre (24) heures
21 c'était trop court. Est-ce qu'on a fait des
22 vérifications, maître Belleau pour savoir dans quel
23 délai on pourrait avoir... espérer cette
24 information?

25

1 Me LOUIS BELLEAU :

2 Madame la Présidente, nous avons fait plus que ça,
3 nous avons fourni... Ce matin, j'ai remis à maître
4 Tremblay une liste de prêts qui correspondent à la
5 définition des prêts qui sont requis par
6 l'engagement. C'est tout ce que nous avons trouvé.
7 Une des raisons qu'on nous a expliquées, c'est que
8 ces prêts-là, ça n'apparaît pas dans le contrat
9 nécessairement de l'emprunteur et donc c'est très
10 difficile à ce bout ici de les découvrir. Mais,
11 dans les pièces de la Commission, par contre, je
12 pense que dans 113P-1305 vous avez des
13 renseignements qui... qu'on... contiennent... qui
14 contiennent les renseignements qui sont conformes à
15 l'engagement que nous avons pris, selon ce que je
16 comprends.

17 Me SONIA LeBEL :

18 O.K.

19 Me LOUIS BELLEAU :

20 Mais, pour nous, nous avons fait les recherches que
21 nous avons pu et c'est le résultat que ça a donné,
22 il y a trois...

23 Me SONIA LeBEL :

24 Vous parlez de trois... trois dossiers?

25

1 Me LOUIS BELLEAU :

2 Oui, Madame la Présidente.

3 Me SONIA LeBEL :

4 O.K. Parfait. À ce moment-là, Madame la
5 Commissaire, il n'y a pas de problème, je vais
6 pouvoir faire la vérification puis on pourra
7 boucler l'engagement de mon collègue maître
8 Belleau. Je vous remercie.

9 Me LOUIS BELLEAU :

10 C'est ça. C'est-à-dire il y en a trois qu'on a
11 repérés.

12 Me SONIA LeBEL :

13 Parfait.

14 R. Madame Charbonneau, juste avant de commencer, je
15 veux juste faire une petite précision de notre
16 discussion à matin avec monsieur Lachance
17 concernant l'écoute électronique avec Guy Gionet.
18 Je l'ai révisée sur l'heure du lunch et puis on a
19 eu une discussion que... que, moi, je maintiens
20 que... que ma première réaction - parce qu'après
21 ça, je ne veux pas porter à confusion, là, mais je
22 maintiens que c'est monsieur Gionet qui m'a appelé
23 pour avoir une référence sur monsieur Borsellino.
24 Puis si on regarde le transcript et puis - je ne
25 sais pas si vous jugez nécessaire de la rejouer,

1 mais je maintiens que c'est lui qui m'a appelé pour
2 une référence.

3 Q. **[123]** O.K. « On a eu une discussion sur l'heure du
4 lunch », vous parlez de qui?

5 R. De Guy Gionet, l'écoute électronique qu'on a...

6 Q. **[124]** Non, vous dites « on a eu une discussion sur
7 l'heure du lunch ».

8 R. Moi, moi puis mon avocat.

9 Q. **[125]** O.K. Donc, vous avez étudié le transcript
10 avec votre avocat pour voir.

11 R. Bien, je l'avais ici, puis je l'avais pas...
12 T'sais, à matin ça a été un petit peu vite, là,
13 puis je m'en... je m'en excuse, mais j'aurais dû...
14 puis j'aurais dû demander « on peut-tu descendre
15 l'écran » parce que c'était dans la première partie
16 en haut et puis l'écran, t'sais, on n'a pas remonté
17 jusqu'en haut. Ça fait que je voulais juste...

18 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

19 Q. **[126]** Vous avez dit après que c'est possible que,
20 dans certaines circonstances, c'est vous qui prenez
21 les devants quand même, là. Vous avez dit ça après,
22 là. Vous avez dit ça après, là.

23 R. Mais, dans ce cas... je parle de ce cas-ci en
24 particulier, là.

25 Q. **[127]** Non, mais vous avez dit après que c'était

1 possible que c'est vous qui preniez les devants de
2 temps en temps.

3 R. Écoutez, c'est possible.

4 Q. **[128]** C'est ce que vous avez dit.

5 R. Oui, c'est possible, mais pas dans cette
6 conversation-là.

7 Q. **[129]** Bien « c'est possible », vous l'avez dit ou
8 vous l'avez pas dit?

9 R. Oui, je l'ai dit.

10 Q. **[130]** Bon. C'est ça.

11 R. Je l'ai dit.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[131]** En parlant de l'engagement, est-ce que vous
14 avez eu le temps de prendre connaissance des
15 personnes qui ont séjourné sur votre bateau et de
16 nous dire s'il y a d'autres personnes qui ont
17 séjourné sur le bateau, outre celles qui sont
18 indiquées?

19 R. À part de les... des...

20 Q. **[132]** Et celles que vous pouvez dire, bien sûr.

21 R. Oui. À part de... de ce qui est pas là-dessus, ça
22 se trouve à être peut-être les membres de... de la
23 famille de ma conjointe et puis des amis de l'École
24 militaire et puis des amis d'enfance et puis Mick
25 Jagger qui est venu séjourner sur le bateau, c'est

1 à peu près ça. Puis j'exclus le monde qui a loué le
2 bateau parce que, ça, je suis même pas au courant
3 de c'est qui.

4 Me SONIA LeBEL :

5 Q. **[133]** Non, on parle vraiment des gens qui ont
6 séjourné à votre invitation et non pas les gens qui
7 louent, on s'entend.

8 R. C'est ça.

9 Q. **[134]** O.K. Est-ce qu'il y a d'autres... donc est-ce
10 que des politiciens ont séjourné sur votre bateau?

11 R. Pourriez-vous préciser?

12 Q. **[135]** Est-ce que des ministres provinciaux ont
13 séjourné sur votre bateau?

14 R. O.K. Non, il y a aucun ministre provincial, aucun
15 ministre fédéral, aucun député fédéral, aucun
16 député provincial, aucun.

17 Q. **[136]** Aucun. Des gens du monde municipal?

18 R. Juste ceux qui sont sur la liste.

19 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

20 Q. **[137]** Est-ce qu'il y a des gens, des membres de
21 cabinets politiques qui ont été...

22 R. Pas de hauts fonctionnaires et pas de membres de
23 cabinets politiques.

24 Q. **[138]** Et là est-ce que vous faites référence
25 seulement aux voyages quand, vous, vous êtes là ou

1 à tous les voyages qui sont organisés sur le
2 bateau?

3 R. À tous les voyages. Non, non, excuse, à tous les
4 voyages, tous les voyages.

5 Q. **[139]** Donc...

6 Me SONIA LeBEL :

7 Q. **[140]** Excluant les locations.

8 R. Excluant les locations.

9 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

10 Q. **[141]** Parce qu'il y a des voyages où vous êtes pas
11 là, mais que où le bateau est utilisé pareil, là et
12 ce n'est pas des locations, est-ce que c'est
13 possible?

14 R. Ah, c'est arrivé dans un cas. Juste un cas, une
15 fois.

16 Q. **[142]** O.K. Donc là, à votre souvenir, il n'y a
17 personne d'autre au Québec, à part ceux qui sont
18 là, les gens que vous avez mentionnés...

19 R. Non, Monsieur Lachance, il n'y a pas rien, personne
20 d'autre.

21 Me SONIA LeBEL :

22 Q. **[143]** Il y a un cas où vous avez prêté, si on veut,
23 votre bateau sans y être présent, c'est ça?

24 R. Oui. Ça a été à un associé. C'était dans le
25 cadre... ça a été à monsieur Poulin, Bernard

1 Poulin. Et puis à ce moment-là, on soumissionnait
2 un contrat en Algérie en partenariat avec monsieur
3 Poulin, et je crois qu'il a amené quelqu'un de Air
4 Algérie.

5 Q. **[144]** Sur le bateau?

6 R. Parce que, puis c'est un contrat par la suite qu'on
7 a obtenu, que monsieur Poulin a repris par la
8 suite. Moi, je n'ai pas exécuté le contrat, c'est
9 lui qui l'a exécuté. Je ne connais pas la personne,
10 je ne sais pas sa fonction dans Air Algérie, mais
11 il l'a pris dans la Méditerranée.

12 Il faut comprendre que le bateau était pas
13 disponible beaucoup, là. Parce que c'est un bateau
14 principalement qui a été construit pour la
15 location. Et tout l'été, pendant ces quatre moi-là,
16 la place où est-ce que j'étais capable de le louer
17 le mieux, c'était en Europe, dans la Méditerranée.
18 C'est là que la location marchait le plus.

19 Q. **[145]** Donc, juste m'expliquer un peu l'histoire de
20 monsieur Poulin. Donc, vous êtes en partenariat
21 avec monsieur Bernard Poulin...

22 R. Oui, pour...

23 Q. **[146]** ... sur un contrat potentiel pour Air
24 Algérie, c'est exact?

25 R. Exactement.

1 Q. **[147]** Vous êtes dans le processus de soumission,
2 c'est ça?

3 R. Non, c'est... on savait que le contrat s'en venait,
4 puis c'était longtemps avant.

5 Q. **[148]** Longtemps avant?

6 R. Oui.

7 Q. **[149]** O.K.

8 R. Longtemps, longtemps.

9 Q. **[150]** Et le contrat a été octroyé par Air Algérie,
10 à ce moment-là?

11 R. Oui.

12 Q. **[151]** O.K. Et donc, monsieur Poulin a emmené les
13 gens de Air Algérie en relation avec le contrat sur
14 le bateau?

15 R. C'est ça, c'est ça mon impression, c'est ça qu'il
16 m'a dit : « Il va avoir du monde, des gars de Air
17 Algérie qui vont venir faire un tour. »

18 Q. **[152]** O.K.

19 R. Et puis j'ai dit : « C'est correct. »

20 Q. **[153]** O.K. Donc, vous avez prêté votre bateau et
21 est-ce que vous avez soumissionné, finalement, en
22 partenariat sur ce contrat-là?

23 R. On a soumissionné en partenariat, exact.

24 Q. **[154]** O.K. Qu'est-ce qui est advenu de ce contrat-
25 là?

1 R. Ça a été obtenu et puis après l'obtention du
2 contrat, monsieur Poulin a voulu continuer le
3 contrat lui-même, et puis nous autres on a reculé,
4 puis c'est lui qui a continué.

5 Q. **[155]** Vous vous êtes retiré par la suite, mais le
6 contrat avait été obtenu par votre partenariat?

7 R. Oui.

8 Q. **[156]** O.K. On va quitter le bateau quelques
9 instants, je veux terminer quelques aspects avec
10 vous qui concernent plutôt le Fonds de solidarité,
11 la SOLIM, et caetera, les fonds régionaux. Est-ce
12 que vous avez affaire avec les fonds régionaux ou
13 est-ce que vous avez eu des affaires avec les fonds
14 régionaux, vous, Monsieur Accurso?

15 R. Pas que je me souviens, non.

16 Q. **[157]** Pas que vous vous souveniez?

17 R. Non.

18 Q. **[158]** Non?

19 R. Ça c'est des montants en bas d'un certain montant,
20 je crois?

21 Q. **[159]** Oui.

22 R. O.K. Non, je pense pas.

23 Q. **[160]** On a fait jouer devant la Commission une
24 écoute électronique, la conversation 113P-1293.1 et
25 .2, c'est une conversation qui était entre Michel

1 parce que c'est sûr qu'on sortira ça
2 jamais public. Mais j'aime autant que
3 tu sois au courant, que tu le saches,
4 parce que de tout ce qui a été
5 présenté autour de Montréal, que ce
6 soit Montérégie, Laval, Montréal-Est
7 ou Ouest, qui pouvait d'une manière ou
8 d'une autre avoir, puis des fois il
9 tirait l'élastique en bibitte, avoir
10 de la compétition avec Accurso, ils
11 ont été bloqués.

12 Et elle explique plus loin que c'est suite aux
13 interventions de Jean Lavallée. Est-ce que vous
14 êtes au courant de cette situation-là, Monsieur
15 Accurso?

16 R. Absolument pas. J'ai entendu la conversation de
17 madame Zakaïb ici à la Commission, et regarde,
18 c'était des nouvelles pour moi.

19 Q. **[162]** Donc, à votre connaissance, vous n'avez pas
20 été favorisé, a contrario, c'est-à-dire qu'on n'a
21 pas bloqué vos concurrents aux fonds régionaux pour
22 que vous ayez plus, si on veut, d'investissements?

23 R. Non.

24 Q. **[163]** Monsieur Jean Lavallée ne vous a jamais parlé
25 de cette situation-là?

1 R. Non.

2 Q. **[164]** Donc, ce serait une autre faveur que monsieur
3 Jean Lavallée aurait faite à votre insu, j'imagine?

4 R. Je ne peux pas dire, je ne peux pas commenter là-
5 dessus, parce que je ne le sais pas.

6 Q. **[165]** O.K.

7 R. Je ne le sais pas. Mais c'est pas vrai.

8 Q. **[166]** C'est pas vrai...

9 R. Madame Zakaïb, elle s'est trompée.

10 Q. **[167]** O.K. Bon, est-ce que vous en avez entendu
11 parler ou est-ce que c'est faux?

12 R. Bien, ici, dans une conversation.

13 Q. **[168]** Mais est-ce que ça pourrait avoir été fait
14 par monsieur Jean Lavallée à votre insu?

15 R. Je ne pense pas.

16 Q. **[169]** O.K. Expliquez-moi pourquoi vous ne pensez
17 pas?

18 R. Bien, normalement, il me l'aurait dit. Pareil comme
19 quand ils m'ont demandé des références sur Bricon,
20 que j'ai demandé à matin, ils me demandent mon
21 opinion. Et puis comment est-ce que quelqu'un peut
22 bloquer un dossier sans même me demander : « Est-ce
23 que c'est un de tes concurrents? » Ce n'est pas
24 logique. Ça n'a pas arrivé.

25 Q. **[170]** Avez-vous déjà eu une discussion avec

1 monsieur Jean Lavalée concernant cette situation-
2 là?

3 R. Absolument pas.

4 Q. **[171]** O.K.

5 R. Absolument pas.

6 Q. **[172]** Donc, c'est une déduction que vous en faites.
7 Vous savez pas si c'est exact ou non, vous faites
8 une déduction que c'est pas logique, c'est ça?

9 R. C'est ça.

10 (14:30:21)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[173]** Si j'ai bien compris, votre déduction, vous
13 la faites à partir du moment où vous dites : « Si
14 c'est arrivé, monsieur Lavallée m'en aurait parlé.
15 Mais comme il m'en a pas parlé, c'est pas arrivé »?

16 R. C'est... c'est ça que je pense.

17 Me SONIA LeBEL :

18 Q. **[174]** O.K. Monsieur Arsenault, c'est quelqu'un avec
19 qui vous avez développé une très grande relation
20 d'amitié, c'est exact?

21 R. C'est exact.

22 Q. **[175]** Au fil du temps.

23 R. Oui.

24 Q. **[176]** On s'entend?

25 R. Oui.

1 Q. **[177]** Expliquez-moi le début de votre relation avec
2 monsieur Arsenault s'il vous plaît.

3 R. Ah, c'est... c'était dans le temps qu'il... qu'il
4 était avec... avec les Métallos, ça fait très
5 longtemps. À un moment donné, lui aussi c'est un
6 gars de bateau, il avait un bateau ici sur... sur
7 le fleuve et puis il m'invitait puis on allait
8 passer la journée avec lui sur son bateau puis
9 après, on s'est connu de longue date parce qu'il
10 était avec les Métallos. Moi, Hyprescon, dans le
11 temps, c'était syndiqué avec... avec les Métallos.
12 Ça fait qu'on s'est connu dans le contexte... une
13 amitié, là, qui s'est développée de longue date.

14 Q. **[178]** O.K. Et à l'instar de monsieur Lavallée, de
15 monsieur Laberge, est-ce que le fait que monsieur
16 Arsenault avait une position comme directeur des
17 Métallos était... a joué beaucoup dans votre
18 relation? Est-ce que c'est un avantage pour vous
19 cette position-là de monsieur Arsenault?

20 R. Non, je ne pense pas. Non. Non, c'était un ami, ça
21 a devenu un ami.

22 Q. **[179]** Il est pas devenu un ami justement parce
23 qu'il était utile à vos affaires à ce moment-là?

24 R. Non. Non.

25 Q. **[180]** Et monsieur Jean Lavallée non plus est pas

1 devenu un ami parce qu'il était utile à vos
2 affaires?

3 R. Non.

4 Q. **[181]** Monsieur Laberge non plus est pas devenu un
5 ami parce qu'il était utile à vos affaires?

6 R. Non. Bien Laberge, je l'ai connu bien avant qu'il y
7 avait des affaires.

8 Q. **[182]** O.K. Est-ce que certains de vos amis sont des
9 amis parce qu'ils sont utiles à vos affaires?

10 R. Non.

11 Q. **[183]** Est-ce que quand les gens sont identifiés
12 pour... comme étant potentiellement utiles pour vos
13 affaires, est-ce que vous tentez de vous en faire
14 des amis?

15 R. Non. Non.

16 Q. **[184]** Est-ce que vous tentez d'inviter des gens ou
17 de vous... de vous rendre sympathique à des gens ou
18 de créer des relations avec des gens simplement
19 parce qu'il pourrait être utile ou avantageux pour
20 vous de les avoir comme amis ou comme bons contacts
21 ou bonne relations, bonnes connaissances?

22 R. Pourriez-vous répéter s'il vous plaît?

23 Q. **[185]** Est-ce que vous développer des relations avec
24 les gens?

25 R. Par intérêt?

1 Q. **[186]** Par intérêt pour vos affaires.

2 R. Non.

3 Q. **[187]** Madame Blanchette, est-ce qu'on pourrait
4 entendre, à l'onglet 10, je pense que c'est des
5 nouvelles pièces. Vous me direz si ça correspond à
6 la conversation 08-0459_03598. C'est exactement ça.

7 LA GREFFIÈRE :

8 Ça sera sous la cote 1960.1.2.

9

10 185P-1960.1 : Écoute électronique 08-0459_03598
11 du 21 mars 2009

12

13 185P-1960.2 : Transcription de l'écoute
14 électronique 08-0459_03598 du 21
15 mars 2009

16

17 Me SONIA LeBEL :

18 Q. **[188]** Oui. Avant de la faire jouer, là, je vais
19 juste... on a parlé, je pense que c'est hier et
20 j'avais une confusion avec monsieur Jean
21 Lebouthiller. On a parlé de monsieur Lawrence
22 McBrearty. Vous vous souvenez de monsieur
23 McBrearty?

24 R. Oui.

25 Q. **[189]** Il a été directeur du syndicat des Métallos,

1 Canadiens et Métallos de mil neuf cent quatre-
2 vingt-treize (1993) à deux mille quatre (2004).

3 Vous vous souvenez de lui?

4 R. Monsieur McBrearty?

5 Q. **[190]** Oui.

6 R. Comme je vous ai dit, moi, je l'ai juste rencontré,
7 je pense, à une occasion. Je... il rentrerait dans
8 la pièce aujourd'hui, je serais pas capable de...
9 de le reconnaître, Madame.

10 Q. **[191]** Donc, c'est pas... c'est un... quand on dit
11 contact, très lointain dans le sens où vous l'avez
12 rencontré une seule fois?

13 R. C'est ça.

14 Q. **[192]** O.K.

15 R. Je le connais pas.

16 Q. **[193]** Est-ce qu'on peut écouter la conversation
17 s'il vous plaît, Madame Blanchette? Alors, la
18 conversation prend place entre Michel Arsenault,
19 votre bon ami et monsieur McBrearty, en date du
20 vingt et un (21) mars deux mille neuf (2009) à neuf
21 heures trente-cinq (9h35) le matin.

22

23 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

24

25 Me SONIA LeBEL :

1 Q. **[194]** O.K. Alors, on va prendre le temps de
2 remettre ça à l'écran. Plus particulièrement, je
3 vais commencer par les lignes 78, 79, au début,
4 Madame Blanchette, s'il vous plaît. Est-ce que
5 monsieur Clément Godbout est allé sur votre bateau?

6 R. Pas le Touch, non.

7 Q. **[195]** O.K. Donc, la liste que vous avez ré...
8 révisée, c'est en fonction du Touch?

9 R. Bien, c'est ça qui m'a été demandé.

10 Q. **[196]** O.K. Alors, est-ce que Clément Godbout est
11 allé sur un bateau quelconque ou en voyage avec
12 vous exa... effectivement?

13 R. Oui.

14 Q. **[197]** Sur quel bateau il est allé, Clément Godbout?

15 R. Avant que le Touch ait été construit, je me rendais
16 à Saint-Thomas, encore dans les Îles Vierges. Et
17 puis, il y avait une compagnie qui s'appelait
18 Virgin Islands Power, VIP power boats, et puis on
19 louait des... des beaucoup plus petits bateaux. On
20 appelle ça des « bareboats »; c'est juste le bateau
21 tout seul, pas d'équipage pas rien parce que, moi,
22 je suis quand même très habile à manipuler ça et à
23 naviguer. J'ai commencé à avoir des bateaux j'avais
24 l'âge de six ans. Et puis, je m'en souviens tout le
25 temps, j'avais... j'avais une chaloupe à l'âge de

1 six ans, avec un moteur de six forces; c'est pour
2 ça que je m'en souviens. Puis j'allais ramasser du
3 doré dans le lac des Deux Montages. Dans ce temps-
4 là, il y avait du bon poisson. Ça fait que j'ai
5 toujours piloté des... des bateaux et puis... et
6 puis j'ai invité à un moment donné dans ce... un
7 voyage... il faudrait que je vous revienne dans
8 l'année, si vous voulez, mais je vais y penser.
9 C'était avec monsieur Robert Abdallah et monsieur
10 Clément Godbout et moi-même. C'était des petits
11 bateaux, trois petites chambres à coucher avec des
12 lits superposés un par-dessus l'autre, des « bunk
13 beds » qu'on appelle, et puis que je louais pour la
14 semaine et puis là, on faisait à manger nous autres
15 mêmes. Tu sais, c'est une forme de camping, si vous
16 voulez.

17 Q. **[198]** O.K. Ça, on se situe juste à peu près dans
18 quelle époque? Est-ce que vous avez une idée? Est-
19 ce que monsieur Godbout était président de la FTQ à
20 ce moment-là?

21 R. De quelle année?

22 Q. **[199]** Bien, c'est ça que je vous demande, quand il
23 est allé en... mais quand il est allé en voyage
24 avec vous, il était effectivement président de la
25 FTQ à ce moment-là?

1 R. Pas nécessairement. Pas nécessairement. Je me
2 souviens pas. Il faudrait que je... je sais pas
3 comment, mais il faudrait que je retrouve la date,
4 mais je me souviens pas...

5 Q. **[200]** Et votre... votre amitié avec monsieur
6 Godbout commence comment?

7 R. Ah! Bien, ça aussi, c'est à longue date, parce que
8 lui aussi, il était dans les Métallos.

9 Q. **[201]** Quel... quelles ont... quelles ont été ses
10 fonctions à monsieur Godbout dans les Métallos?

11 R. Il était le directeur, il était le « boss ».

12 Q. **[202]** O.K. Donc, le directeur des Métallos de
13 l'époque est devenu votre ami également, comme le
14 directeur des Métallos qui était...

15 R. Mais, c'est ça, il... ça fait... ça fait longtemps,
16 là, on... on discute. La première fois, je... que
17 j'ai - puis je pense que je l'ai mentionné - la
18 première fois que... que... que j'ai rencontré d'une
19 façon officielle, si vous voulez, monsieur Godbout,
20 c'était dans l'acquisition de Canron quand les
21 Métallos m'ont approché pour acheter Canron,
22 division Hyprescon que... que le « deal » s'est
23 fait par la suite.

24 Q. **[203]** O.K. Et monsieur Godbout est un ami?

25 R. Ah! C'est sûr.

1 Q. **[204]** Parfait. Monsieur Arsenault qui est votre bon
2 ami mentionne qu'ils sont tous allés sur le bateau,
3 en tout cas, un bateau quelconque, à l'exception de
4 Fernand Daoust. Henri Massé est allé sur un bateau
5 aussi?

6 R. Oui.

7 Q. **[205]** Vous l'avez pas mentionné dans la liste.
8 C'est parce que c'était pas le Touch?

9 R. Excuse, Madame la Présidente, moi, j'ai compris le
10 Touch.

11 Q. **[206]** Non, c'est pour ça. Donc, c'est parce que
12 c'était pas le Touch, c'est ça?

13 R. C'est ça.

14 Q. **[207]** Alors, expliquez-moi la présence de monsieur
15 Massé sur un de vos bateaux en votre compagnie.

16 R. C'était encore sur les mêmes... les mêmes bateaux
17 que je louais dans les Îles Vierges, et puis un
18 monsieur... monsieur Massé, il a venu dans un
19 voyage avec monsieur Lavallée.

20 Q. **[208]** O.K. À quelle époque?

21 R. Il faut que ça soit... parce que le Touch a été mis
22 à l'eau en deux mille quatre (2004), ça fait qu'il
23 faut que ça soit dans les années quatre-vingt-dix
24 (90)...

25 Q. **[209]** O.K.

1 R. ... quelque part dans les années quatre-vingt-dix
2 (90).

3 Q. **[210]** Et monsieur Massé était président de la FTQ à
4 ce moment-là?

5 R. Je crois que oui.

6 Q. **[211]** O.K. Et quel... votre relation d'amitié s'est
7 développée comment avec monsieur Massé?

8 R. Ça a été... je crois que ça a été... Non, c'est
9 monsieur Laberge qui me l'a présenté. La même
10 chose, monsieur Laberge m'a présenté Clément
11 Godbout, puis il m'a présenté Henri Massé.

12 Q. **[212]** O.K. Et pour quelle raison est-ce qu'il vous
13 les a présentés?

14 R. Je crois qu'on a discuté de cette question-là hier.
15 Je le sais pas; c'est lui qui a dit... c'est...
16 c'était ses « chums » à lui, puis il dit :
17 « Regarde, je vais te les présenter. »

18 Q. **[213]** Au moment où il...

19 R. Quand j'allais...

20 Q. **[214]** ... vous les présente...

21 R. ... quand j'allais... monsieur Laberge, pour une
22 raison quelconque, puis même moi des fois, j'étais
23 surpris, il m'invitait souvent, souvent, souvent
24 chez Butch Bouchard. Et puis, quand j'arrivais là-
25 bas, il dit : « Tony, si tu fais rien, viens dîner

1 avec nous autres. » Puis le « nous autres », il me
2 disait pas qui c'était, mais c'était du membre de
3 son... du monde de sa... son entourage. Et... et
4 son entourage, c'était Henri Massé, Clément
5 Godbout, Jean Lavallée, puis il y avait trois,
6 quatre autres personnes qui étaient souvent avec
7 monsieur Laberge que je me souviens pas le nom,
8 mais c'était d'autres présidents de syndicats.

9 Q. [215] Et c'est des gens qui étaient dans
10 l'entourage à la FTQ ou qui montaient, si on veut,
11 dans l'organisation de la FTQ?

12 R. C'était des amis de monsieur Laberge. Maintenant,
13 les noms, je m'en souviens pas; qu'est-ce qu'ils
14 faisaient, je m'en souviens pas, mais c'était du
15 monde... des amis de monsieur Laberge.

16 Q. [216] O.K. Quand monsieur Massé est allé sur votre
17 bateau, ça faisait combien de temps que vous le
18 connaissiez?

19 R. Ah, ça faisait longtemps.

20 Q. [217] Et quand vous avez rencontré monsieur Massé
21 pour la première fois, quelle fonction est-ce qu'il
22 occupait?

23 R. Il était président des... des fonctionnaires, les
24 cols bleus, les... SCFP.

25 Q. [218] O.K.

1 R. Syndicat de fonction publique.

2 Q. [219] Et c'est une amitié qui était quand même
3 depuis... qui date des débuts de votre rencontre?

4 R. Ah, oui. Oui.

5 Q. [220] Oui, vous êtes devenus amis quand même assez
6 rapidement?

7 R. Bien, j'ai... je l'ai dit hier, c'était une...
8 un... comment j'ai dit ça?

9 Q. [221] « Très, très, très bonne connaissance. »

10 R. C'est ça.

11 Q. [222] Textuel.

12 R. C'est ça.

13 Q. [223] O.K. Et alors, expliquez-moi pourquoi la
14 très, très, très bonne connaissance est allée en
15 voyage avec vous juste au moment où les présidents
16 de la FTQ, justement?

17 R. Encore là, c'est... c'est Jean Lavallée qui a
18 suggéré qu'on fasse un... que... que... moi, je
19 m'en allais avec Jean Lavallée puis regarde, encore
20 là, il y a une troisième chambre de libre, j'ai dit
21 : « Johnny, qui est-ce qu'on amène? Il dit,
22 pourquoi qu'on invite pas Henri? » Et puis c'est
23 comme ça que ça s'est passé. C'est pas moi qui a
24 offert une invitation, c'est lui qui a dit :
25 « Pourquoi est-ce qu'on amène pas Henri? », puis,

1 Jean Lavallée, il a invité Henri.

2 Q. **[224]** Et pourquoi... est-ce que Jean Lavallée vous
3 a expliqué pourquoi ce serait Henri l'heureux élu?

4 R. Non. Non.

5 Q. **[225]** Non?

6 R. Non, ça s'est pas passé comme ça. O.K., je le
7 connaissais déjà Henri, là, c'est pas la première
8 fois que je l'ai rencontré.

9 Q. **[226]** À part des membres de sa famille immédiate,
10 là, on s'entend, je parle pas de sa conjointe ou de
11 son beau-frère, ses neveux et ses nièces, qui sont
12 allés sur le bateau, sur le Touch.

13 R. Oui.

14 Q. **[227]** À part des membres de sa famille immédiate,
15 j'imagine... je comprends que monsieur Lavallée
16 invitait toujours des directeurs de syndicats ou
17 des présidents de la FTQ ou... de la FTQ, là?

18 R. Il faudrait que vous me mentionniez des noms. Je...

19 Q. **[228]** Mais, à votre connaissance, là...

20 R. Bien, il faudrait que...

21 Q. **[229]** ... dans toutes les personnes qui sont allées
22 sur le Touch en votre compagnie, à part des membres
23 de la famille, là, est-ce qu'il y a d'autre chose
24 que des gens qui sont reliés au monde syndical sur
25 le Touch?

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Touch ou autres bateaux?

3 Me SONIA LeBEL :

4 Ou autres bateaux, oui.

5 R. À part de...

6 Q. **[230]** À part des membres de la famille, on
7 s'entend, là...

8 R. Oui.

9 Q. **[231]** ... votre conjointe ou vos enfants, la
10 conjointe de monsieur Lavallée, ses neveux ou
11 nièces, son beau-frère, qui est de sa famille. À
12 part de la famille immédiate, O.K.?

13 R. O.K.

14 Q. **[232]** De vous ou de monsieur Lavallée, parce qu'il
15 semble que, jusqu'à présent, les gens ont toujours
16 soit un lien avec vous, soit avec monsieur
17 Lavallée. En tout cas, c'est là où on en est
18 rendus, on verra plus tard.

19 R. O.K.

20 Q. **[233]** Mais, à part des membres de famille
21 immédiate, est-ce qu'il y a d'autres personnes que
22 des gens reliés au monde syndical ou à certaines
23 municipalités qui sont allés sur votre bateau?

24 R. Sur le Touch, les... les... de ce que je me
25 souviens, ils sont tous la liste. Maintenant, si je

1 recale sur les... les bateaux qu'on louait,
2 monsieur Laberge, il a venu une fois.

3 Q. **[234]** Relié au monde syndical, il est président de
4 la FTQ.

5 R. Oui, c'est ça que j'essaie de penser à...

6 Q. **[235]** Président du Fonds.

7 R. Monsieur Yves Paré a venu une fois.

8 Q. **[236]** Quelle est sa fonction à monsieur Paré?

9 R. Dans le temps, il travaillait avec monsieur
10 Lavallée.

11 Q. **[237]** Donc, il était à la FTQ Construction?

12 R. Je crois que oui.

13 Q. **[238]** O.K. Ensuite?

14 R. Bien, monsieur Henri Massé, Clément Godbout.

15 Q. **[239]** Hum, hum.

16 R. À part de ça, ceux qui venaient... reliés dans le
17 monde politique ou autres, actuellement j'ai pas de
18 souvenir, je pourrais y penser parce que j'ai... en
19 tout cas, je me suis pas « gearé » à penser si loin
20 que ça, là, mais... mais... je pourrais vous
21 revenir s'il y en a d'autres à qui que je peux
22 penser. Parce que j'ai aucun dossier ou record de
23 ça, là.

24 Q. **[240]** Donc, on a établi tantôt que du monde relié
25 au monde politique provincial ou fédéral, il n'y en

1 avait pas eu?

2 R. Non.

3 Q. **[241]** Ça, on a expliqué ça, il y en a pas eu sur le
4 Touch. Est-ce qu'il y en a eu sur d'autres types de
5 bateaux...

6 R. Non.

7 Q. **[242]** ... ou d'autres types de voyages qui
8 n'impliqueraient pas un bateau?

9 R. Non.

10 Q. **[243]** Non? O.K. Donc, à part des gens reliés au
11 monde syndical, reliés au Fonds de solidarité ou à
12 la SOLIM ou à une entité quelconque du même type,
13 reliés au monde politique municipal, il y a
14 personne d'autre, à votre connaissance ou à votre
15 souvenir immédiat, qui ont été invités à séjourner
16 sur le Touch ou sur un autre type de bateau, on va
17 inclure tous les types de bateaux, et j'exclus les
18 familles?

19 R. De ce que je me souviens, non. Maintenant, s'il y
20 en avait je vous le dirais, là, je le sais pas.

21 Q. **[244]** O.K.

22 R. Je le sais pas. Peut-être que je peux me tromper
23 mais je ne... il y a personne qui me vient... qui
24 me vient à l'idée comme ça, là.

25 LA PRÉSIDENTE :

1 Q. **[245]** Quand on vous pose la question relativement
2 au monde municipal, c'est pas seulement les élus,
3 c'est les fonctionnaires.

4 R. Ah, oui. Ah, ça c'est clair.

5 Me SONIA LeBEL :

6 Q. **[246]** Est-ce que vous considérez, Monsieur Accurso,
7 que vos relations d'amitié avec Michel Arsenault,
8 vos relations d'amitié ou de très bonne relation
9 avec Guy Gionet, avec Jean Lavallée ou avec toutes
10 autres personnes reliées au Fonds de solidarité, à
11 la SOLIM, et caetera, vous ont procuré une
12 situation d'avantage par rapport aux
13 investissements de ces entités-là?

14 R. ... La...

15 Q. **[247]** Que ce soit... que ce soit en accélérant vos
16 dossiers, que ce soit en vous permettant de parler
17 directement à quelqu'un, un avantage, ça peut être
18 très large, Monsieur Accurso, on s'entend?

19 R. Oui, mais... en tout cas, c'est... pour moi,
20 c'est... pour moi, c'est assez précis, un avantage.

21 Q. **[248]** Alors, est-ce que vous pensez que ça vous
22 a...

23 R. En tout cas, je sais pas si... Je veux répondre à
24 votre question, là. C'est quoi votre définition
25 d'« avantage »?

1 Q. **[249]** Bien, c'est quoi la vôtre? Vous venez de dire
2 qu'un avantage c'est assez précis. On va aller avec
3 la vôtre, c'est votre réponse.

4 R. Le seul avantage que je peux penser que mes
5 contacts avec ce monde-là avait, c'est si j'avais
6 un dossier de... de... un projet quelconque et puis
7 il y avait une urgence, oui, définitivement, eux
8 autres étaient capables de dire : « Prends...
9 prends le dossier, là, puis mets-le en haut de la
10 pile. Sors-le d'en bas de la pile, mets-le en haut
11 parce qu'il y a une urgence de faire ce dossier-là
12 tout de suite. » Si c'était pas urgent « Bien
13 laisse-le en fond de la pile, là, puis passe à
14 travers ton affaire. »

15 Je pense que le seul dossier qui a devenu
16 une urgence, dont lequel que c'est arrivé qu'ils
17 l'ont passé assez rapidement, c'était l'acquisition
18 de Simard-Beaudry. Tous les autres, ils avaient du
19 temps en masse. Les dossiers chez SOLIM, les
20 dossiers au Fonds de solidarité, ils avaient du
21 temps en masse pour les étudier, de ce que je me
22 souviens.

23 Q. **[250]** Quelle était l'urgence, puis je veux pas que
24 vous rentiez dans tous les détails techniques, là,
25 mais grosso modo, là, quelle était l'urgence pour

1 Simard-Beaudry à cette époque-là qui justifiait de
2 vous passer par-dessus la pile comme ça?

3 R. On a fait une entente en achetée... en achetant la
4 famille de... de madame Beaulieu, du sénateur
5 Beaulieu de Simard-Beaudry dans ce temps-là qui
6 avait cinquante-trois pour cent (53 %) des actions.
7 Nous, on est arrivé, on a conclu un deal avec
8 madame Beaulieu. Ça a pris quelques jours et on a
9 fini, on a « closé » la transaction, on a commencé
10 un vendredi soir puis on a « closé » le dimanche
11 matin. Et le lundi matin, Sintra avait déposé une
12 offre pour les cinquante-trois pour cent (53 %) des
13 actions à madame Beaulieu. Les chiffres, c'était
14 plus ou moins deux millions (2 M) de plus, pour les
15 mêmes actions. Ça fait qu'on l'a pogné, là, comme
16 ça. Juste, juste, juste à temps.

17 Q. **[251]** O.K.

18 R. Sans ça, c'était parti à une autre multinationale.
19 Ça fait que oui, il y avait une urgence.

20 Q. **[252]** Monsieur Gionet est venu témoigner le treize
21 (13) janvier deux mille quatorze (2014). Quand on
22 parle d'avantages potentiels que vous aviez eus par
23 rapport à vos relations avec les gens de la SOLIM,
24 du Fonds, voici ce qu'il a dit :

25 Bien, monsieur Accurso est un

1 partenaire de très, très, très, très
2 longue date, je pense, au Fonds chez
3 SOLIM. Il n'avait pas d'obligation de
4 passer par qui que ce soit. Je pense
5 qu'il avait des entrées directement
6 des projets qu'on travaillait
7 ensemble. Donc, il pouvait directement
8 présenter des dossiers.

9 « En toute connaissance de cause de monsieur
10 Lavallée? », la question. Réponse : « En toute
11 connaissance de cause de monsieur Lavallée. »
12 Ça, c'est monsieur Gionet qui est en charge de la
13 SOLIM. Monsieur Gionet qui traitait, justement, vos
14 dossiers. Est-ce que vous pensez qu'il... qu'est-ce
15 que vous avez à dire par rapport à cette
16 affirmation qu'il a faite devant la Commission?

17 R. Hum... J'ai... j'ai aucun commentaire sur... sur ce
18 que monsieur Gionet a dit. J'espère qu'on lui a
19 posé la question à monsieur Gionet : « Est-ce qu'il
20 y a un dossier qui a pas suivi le cours normal des
21 approbations, les sous-comités, toutes les choses
22 qu'il fallait faire pour qu'un dossier soit
23 approuvé, soit au Fonds de solidarité ». Il y a
24 jamais eu un... un... une coutume ou un règlement
25 ou quelque chose que j'ai... qu'il y a eu un

1 « bypass », une faveur de : « Regarde, tu es pas
2 obligé de faire ça, tu es pas obligé de faire ça. »
3 Tout a toujours été fait selon les règles de
4 l'investissement.

5 Q. **[253]** Donc, ce que vous nous dites, c'est que tous
6 vos dossiers ont suivi le cours normal des
7 affaires...

8 R. Oui.

9 Q. **[254]** ... comme n'importe quel autre dossier de
10 n'importe quel autre...

11 R. Oui, Madame la Présidente.

12 Q. **[255]** ... entrepreneur?

13 R. Et puis... et puis d'ailleurs... d'ailleurs, tous
14 mes dossiers sont disponibles à la Commission, tous
15 mes dossiers d'investissement. Tous. Vous pouvez
16 tous les avoir et les regarder un par un, j'ai pas
17 de problème puis on pourrait discuter un par un de
18 ces dossiers-là. Il y a jamais rien eu qui est pas
19 documenté, qui a pas passé à travers toutes les
20 règles d'or comme n'importe quel autre
21 investisseur.

22 Q. **[256]** O.K.

23 R. N'importe quel autre placement.

24 Q. **[257]** Est-ce que vous considérez que vous avez eu
25 plus que votre part raisonnable ou plus que votre

1 part par rapport à vos concurrents, quand je parle
2 de part d'investissement que la SOLIM ou le Fonds
3 aurait pu faire auprès de vos entreprises?

4 R. Je pense qu'on a... monsieur Arsenault, puis je
5 pense l'autre monsieur du Fonds de solidarité qui a
6 venu témoigner ici, si vous voulez, on peut
7 regarder le pourcentage de... de...
8 d'investissements que j'ai eus. J'étais pas
9 majoritaire, j'ai pas eu le plus de projets chez
10 SOLIM que d'autres concurrents. Je pense qu'ils ont
11 fait, si je me trompe pas, un cent dix (110) ou
12 cent vingt-cinq (125) investissements puis moi,
13 j'en ai eu dix-sept (17). Il y en a huit qui ont
14 été refusés. Ça fait que ce pourcentage-là...

15 Q. **[258]** On n'entrera pas, là, ce que vous nous dites,
16 donc, c'est que vous ne considérez pas, Monsieur
17 Accurso, que vous avez eu plus que votre part
18 raisonnable, comparée à un autre entrepreneur des
19 investissements que la SOLIM ou le Fonds aurait pu
20 faire? C'est exact?

21 R. Bien c'est sûr, en pourcentage, au Fonds de
22 solidarité, de qu'est-ce que moi j'ai eu, à
23 comparer à l'argent que le Fonds de solidarité
24 place, je sais pas quel pourcentage qu'on est, mais
25 c'est extrêmement minime.

1 Q. **[259]** Oui, on va comparer des pommes avec des
2 pommes.

3 R. C'est ça.

4 Q. **[260]** Donc, on va comparer dans la section
5 « construction » parce que vous ne pouvez pas être
6 en compétition dans la pharmaceutique, on s'entend?
7 Donc, dans le secteur « construction »...

8 R. Bien... bien...

9 Q. **[261]** ... est-ce que vous considérez... mais vous,
10 est-ce que vous avez...

11 R. Écoutez...

12 Q. **[262]** ... est-ce que vous considérez que vous avez
13 eu plus que votre part du lion ou non?

14 R. J'ignore complètement les placements que le Fonds
15 de solidarité a faits dans le secteur de
16 construction. Moi, je le sais, je m'occupe de mes
17 dossiers, puis je m'en vais dans ma direction.
18 Qu'est-ce qu'ils ont fait avec quelqu'un d'autre?
19 Je pense que vous avez accès à toute cette
20 information-là et c'est à vous de juger, Madame la
21 Présidente.

22 Moi, je jugerai pas si j'en ai eu plus ou
23 moins. Les dossiers... j'ai des dossiers ici qui
24 ont été refusé au Fonds de solidarité. J'ai des...
25 j'ai la liste des dossiers qui ont été refusés chez

1 SOLIM et j'ai la liste des dossiers qui ont été
2 refusés au Fonds de solidarité.

3 Q. **[263]** Donc, ce que vous nous avez dit un petit peu
4 plus tôt, c'est que, dans le fond, Michel Arsenault
5 est venu expliquer que c'était pas le cas et Guy
6 Gionet également pour la SOLIM. C'est exact?
7 Selon... selon les témoignages.

8 R. Bien là, je...

9 Q. **[264]** Ils sont venus expliquer les...

10 R. ... je sais...

11 Q. **[265]** Vous avez dit : « Ils ont témoigné devant la
12 Commission, ils ont... ils sont venus...

13 R. Madame la Présidente...

14 Q. **[266]** ... expliquer les pourcentages... »

15 R. Madame la Présidente, maître LeBel lit quelque
16 chose dans une affaire. J'ai pas cette lecture-là.
17 J'ai pas le document. Je le sais pas. Et puis,
18 c'est... c'est lu quand même assez vite, là.

19 Q. **[267]** Mais, j'ai pas lu, j'ai posé une question,
20 Madame la Présidente.

21 R. Non, non, mais tu as lu, regarde : « Gionet, il a
22 dit ça, ça, ça, ça, ça, ça, » es-tu d'accord?

23 Q. **[268]** J'ai dit : « Est-ce que vous considé... »

24 R. Tu sais, c'est comme...

25 Q. **[269]** C'est parce que vous avez dit il y a quelques

1 sec... il y a quelques temps : « Les gens sont
2 venus l'expliquer devant la Commission. Ils sont
3 venus le dire. Michel Arsenault est venu le dire.
4 Il a expliqué les pourcentages...

5 R. Oui.

6 Q. **[270]** ... pour la SOLIM également qu'il est venu
7 témoigné, » et c'est Guy Gionet qui est venu
8 témoigné pour la SOLIM, « il a expliqué les
9 pourcentages. » Alors, j'y vais sur votre réponse à
10 vous.

11 R. O.K. Mais si Michel Arsenault a venu expliqué que
12 les pourcentages que j'ai eus et que c'était
13 extrêmement raisonnable, regarde, c'est pas moi qui
14 le dis, c'est lui, parce que lui, il a... il a le
15 dossier au complet.

16 Q. **[271]** O.K. Et la même chose pour Guy Gionet,
17 j'imagine?

18 R. Il a le dossier au complet.

19 Q. **[272]** Madame... Madame Blanchette, est-ce qu'on
20 peut entendre la conversation à l'onglet 15, s'il
21 vous plaît, dans les pièces non produites? Les
22 nouvelles pièces. Marcel Melan... et avant de la
23 jouer, Marcel Melançon, on l'a expliqué, c'était...
24 c'était la personne qui était avec vous dans Marton
25 à une certaine époque. C'est exact?

1 R. Oui. Oui.

2 Q. [273] Qui a été un ami de votre père, je pense...

3 R. Oui.

4 Q. [274] ... et qui vous a introduit Louis Laberge.

5 C'est exact?

6 R. C'est... c'est exact?

7 Q. [275] Et avec qui vous avez fondé la compagnie

8 Marton, comme on l'a expliqué au début de votre

9 témoignage, il y a, je pense, déjà deux jours de

10 ça?

11 R. C'est ça.

12 Q. [276] O.K. Et qui, par la suite, pour des

13 problèmes, je pense, de santé a quitté la vie.

14 C'est exact?

15 R. Exactement.

16 Q. [277] O.K. Simplement pour le resituer. Alors,

17 c'est une conversation entre Guy Gionet et Marcel

18 Melançon, deux personnes qui vous connaissent très

19 bien, dans le fond, le douze (12) mars deux mille

20 neuf (2009) à dix-neuf heures quarante-huit

21 (19 h 48). Et on va partir ça en plein là.

22 LA GREFFIÈRE :

23 Sous la cote 1961.1 et .2.

24

25 Me SONIA LeBEL :

1 1961, Madame la Greffière?

2 LA GREFFIÈRE :

3 1961, oui, c'est ça.

4 Me SONIA LeBEL :

5 1.

6

7 185P-1961.1 : Écoute électronique 08-0469_01535
8 du 12 mars 2009

9

10 185P-1961.2 : Transcription de l'écoute
11 électronique 08-0469_01535 du 12
12 mars 2009

13

14 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

15

16 Me SONIA LeBEL :

17 Q. **[278]** Alors, si on revient à la ligne 46, on parle
18 de monsieur Gionet, là, qui doit, selon ce que vous
19 venez de dire, savoir de quoi il parle. Quand il
20 dit, à la ligne 46... Je vais attendre qu'elle soit
21 à l'écran pour vous donner une chance, Monsieur
22 Accurso.

23 R. Oui.

24 Q. **[279]** Quand il dit :

25 Fait que que comment tu veux que avec

1 toutes les collusions qu'y fait avec
2 la FTQ que ça pas influencé. Comment
3 ça se fait que coïncidence que c'est
4 le plus gros actionnaire, le plus gros
5 partenaire, c'est celui justement qui
6 qui a des liens aussi étroits.

7 Est-ce que c'est vraiment une coïncide, Monsieur
8 Accurso, vos parts d'investissement avec la SOLIM
9 et le Fonds, est-ce que c'est vraiment une
10 coïncidence ou est-ce que c'est pas, effectivement,
11 justement relié avec vos liens étroits avec le
12 président... les présidents de la FTQ qui sont
13 passés sur vos bateaux respectifs...

14 R. Non...

15 Q. **[280]** ... Michel Arsenault, Guy Gionet, Jean
16 Lavallée?

17 R. O.K., c'est quoi votre question, là?

18 Q. **[281]** Est-ce que c'est vraiment une coïncidence ou
19 c'est pas plutôt votre modèle d'affaires?

20 R. Premièrement... J'ai retrouvé quelques petites
21 notes, là. Moi, j'avais douze pour cent (12 %) de
22 la part de SOLIM pour cette période-là, c'était pas
23 quinze (15). O.K.? Le fameux partenaire Prével, il
24 était plus gros que moi, il avait plus de... de...
25 de pourcentage. Ici, monsieur... monsieur Gionet,

1 il dit... si on peut reculer ou avancer, là, je
2 sais pas c'est où, là.

3 Q. **[282]** O.K.

4 R. Il a dit que, moi, j'en avais quinze (15) et
5 l'autre en avait dix (10), si je me souviens bien,
6 là. C'est des chiffres pris dans l'air, là.

7 Q. **[283]** Monsieur Accurso, on va revenir trente (30)
8 secondes.

9 R. Non, mais c'est important, c'est important.

10 Q. **[284]** Non, mais laissez-moi, s'il vous plaît, parce
11 que c'était pas... c'est pas ça la question que je
12 vous ai posée. On n'ira pas détail par détail. Vous
13 m'avez dit, juste avant que je fasse jouer la
14 conversation : « Je ne connais pas les chiffres, je
15 ne sais pas ce que j'ai vraiment comme part et ces
16 gens-là doivent le savoir. » Monsieur Gionet dit à
17 monsieur Marcel Melançon que :

18 [..] tu veux que avec toutes les
19 collusions qu'y fait avec la FTQ que
20 ça pas influencé. Comment ça se fait
21 que coïncidence que c'est le plus gros
22 actionnaire, le plus gros partenaire,
23 c'est celui justement qui qui a des
24 liens aussi étroits.

25 Je vous demande : Est-ce que c'est vraiment une

1 coïncidence? Le fait que vous ayez dix (10) ou
2 douze pour cent (12 %), parce que c'est quand même
3 dix (10) ou douze pour cent (12 %), là, on se
4 divise pas, là, il y en a pas... après ça il y en a
5 pas juste dix (10) qui ont dix pour cent (10 %), il
6 y a plusieurs autres actionnaires, il le dit, il
7 dit, « plus les autres petits », il y en a une
8 multitude de très petits, là.

9 Donc, vous êtes quand même, avec monsieur
10 Prével, un des leaders dans l'investissement, un de
11 ceux qui reçoit le plus d'investissement. Est-ce
12 que c'est vraiment une coïncidence ou c'est pas
13 exact que c'est relié, justement, à vos liens aussi
14 étroits que vous semblez entretenir avec les gens
15 bien placés?

16 R. Tous les projets qu'on a obtenus, ce douze pour
17 cent là (12 %), les dix-sept (17) projets, c'est
18 parce qu'on a travaillé, on les a soumis. Et, en
19 rétrospec, ça a tout été des investissements
20 positifs qui ont été rentables pour SOLIM. Et tous
21 les investissements que j'ai faits avec le Fonds de
22 solidarité ont été positifs, ont eu un rendement.

23 Maintenant, je réinsiste à dire que les...
24 que monsieur Gionet, quand il parle de les
25 pourcentages, il a rien en avant de lui et il se

1 trompe. Il dit que je suis le plus gros chez SOLIM,
2 c'est pas vrai. Je viens juste de vous le dire. Je
3 suis plus gros au Fonds de solidarité. Comment que
4 tu peux être plus gros au Fonds de solidarité? Dans
5 ce temps-là j'avais... bien, le maximum c'était un
6 point six pour cent (1.6 %), dans le maximum du
7 Fonds de solidarité que j'avais.

8 Q. **[285]** Alors, pourquoi, quand je vous ai...

9 R. Ça fait que monsieur... Regarde, je sais pas
10 comment ça se fait qu'eux autres, ils disent ça.
11 Savez-vous... savez-vous, Madame la Présidente,
12 j'aurais aimé que ça soit un « three way
13 conversation » au lieu de juste deux personnes qui
14 parlent, juste comme ça, là.

15 Q. **[286]** Monsieur Accurso...

16 R. Ça aurait été le fun que je sois sur la ligne parce
17 qu'on aurait...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[287]** Monsieur Accurso, moi, ce que je note c'est
20 que tantôt vous avez dit que vous aviez pas de
21 pourcentage...

22 Me SONIA LeBEL :

23 Q. **[288]** Hum.

24

25 LA PRÉSIDENTE :

1 Q. **[289]** ... et là vous arrivez, vous dites : « Ah! je
2 viens de retrouver une petite note... »

3 R. Non, non.

4 Q. **[290]** « ... c'est douze pour cent (12 %) qu'on
5 était... qu'on avait de part du marché. » Et vous
6 nous dites que monsieur Prével avait un pourcentage
7 que vous lui attribuez. Comment vous faites pour
8 savoir que monsieur Prével... que Prével avait tel
9 ou tel pourcentage?

10 R. O.K.

11 Q. **[291]** Comment ça se fait que vous sortez maintenant
12 un pourcentage et comment pouvez-vous nous dire que
13 le président de SOLIM parle à travers son chapeau?

14 Me SONIA LeBEL :

15 Q. **[292]** Se trompe et non pas vous?

16 R. Oui, bonne question. Je peux répondre?

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[293]** Oui.

19 R. O.K. Monsieur Arsenault a donné ces pourcentages-là
20 ici à son témoignage. Moi, je les ai pris de son
21 témoignage. Et si vous les reculez à son
22 témoignage, c'est lui qui sort les pourcentages. Et
23 j'ai dit, au début de la Commission, que j'ai
24 étudié son témoignage pendant plusieurs semaines.
25 C'est lui qui a sorti les pourcentages et j'ai pas

1 de note du Fonds de solidarité, j'ai pas de
2 rapport, j'ai pris des petites notes basé sur ça.

3 Maintenant, le mot « Prével », je viens
4 juste de l'apprendre. Regardez, là, je viens juste
5 de l'écrire ici, en bas, « Prével ». Je ne le
6 savais pas qui est-ce qui était plus gros que moi.
7 Mais là c'est Marcel Melançon qui dit que c'était
8 Prével qui était plus gros que moi. Puis, regardez,
9 là, c'est même pas la même plume.

10 Q. **[294]** C'est pas ce qu'il dit.

11 R. Je viens juste de l'écrire.

12 Q. **[295]** Il dit pas qu'il est plus gros que vous, il
13 dit que c'est le deux... à peu près ressemblant,
14 mais moins élevé.

15 R. O.K. Mais l'impression de monsieur Gionet est...
16 c'est que, moi, je suis plus gros que Prével alors
17 que c'est faux.

18 Me SONIA LeBEL :

19 Q. **[296]** Bon. Alors, justement, Madame Blanchette,
20 écoutons monsieur Arsenault sur le partage et la
21 part de monsieur Accurso au Fonds de solidarité,
22 onglet 21 des pièces déjà déposées, la pièce 114P-
23 1349. Et je vais vous demander d'aller à la minute
24 quatre quarante-neuf (4:49) sur votre
25 enregistrement. Peut-être la partir juste un petit

1 peu avant, là, pour être sûre là. Une conversation
2 qui prend place entre Michel Arsenault qui a déjà
3 été produite devant la Commission, conversation du
4 dix-neuf (19) février deux mille neuf (2009) qui
5 prend place à seize heures quarante-cinq (16 h 45)
6 entre Michel Arsenault et Gilles Audette, deux
7 personnes assez bien informées des affaires du
8 Fonds.

9 LA GREFFIÈRE :

10 Quel est le minutage?

11 Me SONIA LeBEL :

12 Quatre quarante-neuf (4:49) sur votre minutage
13 actuel, là, une fois...

14 LA GREFFIÈRE :

15 À quelle ligne?

16 Me SONIA LeBEL :

17 33, mais le minutage et les lignes de la
18 transcription ne peuvent pas correspondre, la
19 conversation a été coupée. Alors, il faut aller à
20 quatre quarante-neuf (4:49) sur votre
21 enregistrement, Madame Blanchette. Merci. Ou peut-
22 être un petit peu avant pour être certaine de ne
23 pas rater la marque.

24

25 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

1 Me SONIA LeBEL :

2 Ça fait qu'on peut arrêter là, Madame Blanchette,
3 le reste ne concerne pas...

4 Q. **[297]** Alors, monsieur Arsenault lui-même qui a le
5 mérite d'avoir des expressions assez claires, là,
6 il dit : « va falloir partager la tarte. »

7 Alors, moi, je sais pas si je me trompe, mais
8 habituellement « partager une tarte » veut dire que
9 il faut pas être le seul à en manger, là. Qu'est-ce
10 que vous en pensez?

11 R. Une conversation entre eux autres deux.

12 Q. **[298]** Mais, là, c'est le même Michel Arsenault que
13 vous nous citiez il y a quelque temps...

14 R. Je comprends.

15 Q. **[299]** ... comme étant...

16 R. Je comprends, mais...

17 Q. **[300]** ... la vérité, là.

18 R. ... il dit « va falloir qu'y m'en parle », il m'a
19 jamais parlé de rien de ça. Il m'a jamais parlé de
20 cet... de quelque chose qui ressemble à ça.

21 Q. **[301]** Alors, ce que vous nous dites, c'est quand
22 monsieur Arsenault, qui est le président du Fonds,
23 discute avec Gilles Audet, son adjoint, et qu'il
24 discute du fait que vous avez plus que votre part
25 du lion et qu'il va falloir arrêter parce que ça

1 commence à faire des jaloux au Québec et qu'il va
2 falloir partager la tarte, le même monsieur
3 Arsenault que vous nous citiez il y a quelques
4 instants par rapport aux chiffres qu'il a établis
5 devant la Commission, vous nous dites qu'à ce
6 moment-là il parle à travers son chapeau, c'est
7 exact ça?

8 R. Moi, qu'est-ce que je dis, c'est que le...

9 Q. **[302]** Selon votre impression des... des
10 investissements que vous avez...

11 R. Ça, cette conversation-là, regarde, c'est la
12 première fois que j'en entends parler, mais dans le
13 témoignage de monsieur Arsenault, lui, il s'en...
14 il a pas... j'ai pas compris qu'il a dit que
15 j'avais une trop grosse part de tarte, hein, les
16 choses qu'il a dites sous serment ici à la
17 Commission. Il a pas dit que j'avais une trop
18 grosse partie de tarte, à moins qu'il y a un bout
19 de j'ai manqué.

20 Q. **[303]** Donc, et dans les faits, peu importe...

21 R. Ici à la Commission, Madame la Présidente, c'est
22 important, là. Qu'est-ce que deux gars disent
23 ensemble, là, bon...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[304]** Bien, c'est-à-dire que c'est de la preuve ça

1 aussi, Monsieur Accurso.

2 R. Oui, je comprends, mais je pense que vous lui... je
3 pense que, Madame la Présidente, on lui a
4 demandé... la Commission lui a demandé à maintes
5 reprises, « il est-tu trop gros? Il est-tu trop ci?
6 Il a-tu eu trop de ça, trop de ça? »...

7 Q. **[305]** Nous allons devoir apprécier la crédibilité
8 des gens, Monsieur Accurso.

9 R. Excusez-moi, Madame.

10 Q. **[306]** Nous allons devoir apprécier la crédibilité
11 des gens comme...

12 R. Oui.

13 Q. **[307]** ... comme si ça fait partie de notre devoir.

14 R. Oui, mais je pense... je pense... Le point que
15 j'essaie de faire, Madame la Présidente, puis je
16 pense que c'est très important, les choses qui sont
17 dites ici à la Commission sont beaucoup plus
18 importantes que deux gars qui se parlent dix (10)
19 secondes, là.

20 Me SONIA LeBEL :

21 Q. **[308]** O.K. Alors, je vais vous poser la question
22 autrement, Monsieur... Monsieur Accurso. O.K. Peu
23 importe ce que les gens ont dit devant la
24 Commission, peu importe ce que les gens se disent
25 en écoute électronique, O.K., dans les

1 conversations d'écoute électronique, est-ce que
2 vous considérez, vous, que vous avez eu votre
3 plus... une plus grosse part de tarte que ce que
4 vous deviez avoir ou ce que les autres
5 entrepreneurs auraient eu le droit d'avoir?

6 R. Madame la Présidente, à matin, là, j'ai... je vous
7 ai expliqué, je m'occupe de mes dossiers. Je
8 m'occupe de mes affaires. Moi, je suis là pour
9 bâtir mon empire, je m'occupe de mes affaires.
10 Qu'est-ce que les autres font? Je vous dis
11 carrément, Madame la Présidente, je m'en fous. Moi,
12 je m'occupe de ma business, je m'occupe de ma
13 paroisse. Je m'occupe pas de qu'est-ce qui arrive
14 chez un autre entrepreneur ou un autre ci, un autre
15 ça, je m'occupe de mes affaires.

16 Moi, les dossiers que j'ai présentés ont
17 tous été rentables, ils sont tous disponibles pour
18 examen à la loupe.

19 Q. **[309]** O.K.

20 R. Et ce que j'ai fait, je l'ai fait. Maintenant, eux
21 autres, ils disent qu'il y a une tarte. Regarde, un
22 mot large une « tarte », là. C'est...

23 Q. **[310]** O.K. Monsieur Accurso, je reprends...

24 R. Une tarte, c'est pas un investissement, là.

25 Q. **[311]** O.K. Monsieur...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 (Micro fermé).

3 Me SONIA LeBEL :

4 Q. **[312]** Monsieur Accurso...

5 R. C'est pas un investissement, Madame la Présidente,
6 une tarte, là. T'sais, ils peuvent... ils peuvent
7 faire un projet avec moi, avec... avec Simard
8 Beaudry de quarante-quatre millions (44 M) et puis
9 c'est un projet. Puis ils peuvent en faire vingt
10 (20) à un million (1 M). Oui, mon quarante-quatre
11 millions (44 M), il y a plus d'argent, mais il y a
12 vingt (20) autres personnes à un million (1 M). Ça
13 aussi ça compte, là.

14 Q. **[313]** O.K. Alors, je vais vous poser la question.

15 Il n'est pas une question de savoir... la question
16 est pas de savoir ici, Monsieur Accurso, si les
17 projets que vous avez faits avec la SOLIM ou avec
18 le Fonds, là - quand je parle du Fonds, on va
19 parler de toutes ces entités-là - ont été rentables
20 ou non. La question est de savoir : est-ce que vous
21 considérez que par rapport à vos... aux autres
22 entrepreneurs, vous avez eu un avantage
23 concurrentiel? Est-ce que vous considérez que vous
24 avez eu plus d'argent que les autres?

25 R. J'ai jamais réfléchi à cette question-là puis je

1 pense que je suis pas capable de réfléchir parce
2 que je me suis jamais comparé aux autres.

3 Q. **[314]** O.K. Si vous avez pas d'autres questions, je
4 pense que c'est un moment pour... on pourrait
5 prendre une pause, s'il vous plaît.

6 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

7

8 REPRISE DE L'AUDIENCE

9 (15:48:39)

10 LA GREFFIÈRE :

11 Monsieur Accurso, vous êtes toujours sous le même
12 serment.

13 R. Oui. Merci.

14 Me SONIA LeBEL :

15 Q. **[315]** Alors, Monsieur Accurso, comme il y a eu
16 plusieurs allégations devant la Commission, là, des
17 avantages que vous tiriez... tirez de vos relations
18 avec certaines personnes, on va peut-être explorer
19 un peu plus votre relation avec Michel Arsenault
20 pour terminer cette journée.

21 Michel Arsenault, vous l'avez connu quand
22 il était, à une certaine époque, vous l'avez dit
23 plus tôt, directeur des métallos, et caetera, il
24 est devenu un...

25 R. Avant qu'il était directeur des métallos.

1 Q. **[316]** Même avant. O.K. Et il est devenu au fil du
2 temps, si je comprends bien, un ami pour vous.

3 R. Oui.

4 Q. **[317]** O.K. La première fois... il est un ami de
5 combien de temps? De...

6 R. Ah! De trente (30) ans.

7 Q. **[318]** Trente (30) ans? O.K. Toutefois, la première
8 fois où il est allé sur votre bateau, sur le Touch,
9 ça adonne qu'il était président de la FTQ et du
10 Fonds à ce moment-là.

11 R. Oui, exact.

12 Q. **[319]** O.K.

13 R. Pas président du Fonds, Madame, président du
14 conseil d'administration.

15 Q. **[320]** Du Fonds, oui, tout à fait. Vous avez tout à
16 fait...

17 R. Très important.

18 Q. **[321]** Vous avez tout à fait raison au niveau de la
19 nuance, mais il portait ce qu'on appelle... ce
20 qu'on a appelé dans les médias, les deux chapeaux à
21 ce moment-là, celui de la FTQ et celui du Fonds
22 qu'on lui connaît.

23 R. ...

24 Q. **[322]** Parfait. Et avant ce moment-là, avant que
25 monsieur Arsenault accède à la présidence de la FTQ

1 et aux autres... et au poste qui vient... qui
2 venait avec à l'époque au Fonds, malgré votre
3 amitié de trente (30) ans, il n'a jamais été en
4 voyage avec vous, il n'a jamais été sur l'ancien
5 bateau, c'est exact?

6 R. C'est exact. Moi, j'ai été plutôt sur son bateau.

7 Q. **[323]** À quelle époque?

8 R. Ici sur le Fleuve.

9 Q. **[324]** Quand?

10 R. Ah! Bien, dans les années quatre-vingt-dix (90).

11 Q. **[325]** Les années quatre-vingt-dix (90)?

12 R. Oui.

13 Q. **[326]** O.K. Mais, jamais il n'a eu la chance d'être
14 invité par vous avant le... avant de devenir
15 président de la FTQ.

16 R. Non.

17 Q. **[327]** Est-ce que vous avez déjà... Là on va quitter
18 peut-être les investissements du Fonds. Il a été
19 établi devant la Commission, même avec monsieur
20 Arsenault, bon, que le poste de président de la FTQ
21 et le poste qu'il occupait au Fonds de solidarité
22 lui donnaient là, sur le plan social et économique,
23 une certaine puissance, hein! Monsieur... Monsieur
24 Arsenault, il a été établi qu'il avait une certaine
25 influence politique, une certaine influence

1 économique. Est-ce que vous avez déjà tenté
2 d'utiliser cette influence-là de monsieur
3 Arsenault?

4 R. Oui, définitivement, oui.

5 Q. **[328]** Oui. À quelle occasion?

6 R. Bien, j'ai parlé à Michel d'un dossier en... bien,
7 des dossiers, dossiers de... de PPP, les dossiers
8 de l'Autoroute 30, du Pont de la 25. J'ai parlé des
9 dossiers quand ça concernait le bien de l'économie
10 québécoise, le... le travail que les ingénieurs,
11 des centaines de millions d'ingénierie perdues à
12 l'extérieur du Québec. J'y parlais de ça, moi,
13 j'avais bien de la misère à comprendre comment ça
14 se fait qu'on n'était pas capable d'encourager nos
15 ingénieurs ici du Québec sur nos projets. Pourquoi
16 est-ce qu'il fallait que ça tombe à l'extérieur?

17 Ça fait que, ça, c'est de l'emploi. À la
18 fin de la journée, c'est de l'emploi. Et j'ai
19 vraiment... je pensais que le meilleur porteur de
20 ballons pour expliquer ça à les décideurs du
21 Québec, ça aurait été quelqu'un qui s'occupe de
22 l'emploi. Ça fait que, oui, j'ai discuté dans le
23 domaine de la construction quand ça touchait
24 l'emploi.

25 Q. **[329]** O.K. Mais outre des intérêts sociaux plus

1 large d'emplois, est-ce qu'il y avait pas un
2 intérêt particulier pour vous en tant
3 qu'entrepreneur dans ce dossier-là?

4 R. Dans quel dossier?

5 Q. **[330]** Bien, celui que vous venez de mentionner, là.
6 Vous avez parlé à Michel Arsenault.

7 R. Lequel?

8 Q. **[331]** Des PPP, vous parlez des PPP en général.

9 R. Est-ce qu'il y avait un dossier pour moi?

10 Q. **[332]** Est-ce qu'il y avait un intérêt...

11 R. Un intérêt?

12 Q. **[333]** ... un intérêt pour vous, un intérêt
13 d'affaires, non pas personnel, là, mais un intérêt
14 d'affaires?

15 R. Bien, écoutez, je sais pas à quel point que vous
16 voulez commencer parce que je pense que c'est une
17 discussion assez... assez étoffée les PPP parce que
18 j'ai... j'ai beaucoup à dire là-dessus pour aider
19 la Commission parce que je veux essayer que vous
20 compreniez comment ça a été les PPP, qu'est-ce qui
21 s'est passé, qu'est-ce qui est en train de se
22 passer et puis de quelle façon que la Commission
23 peut, Madame la Présidente, vraiment faire un
24 impact pour le Québec sur les PPP. Et j'ai des
25 choses que j'aimerais... j'aimerais vraiment que

1 vous... vous preniez en considération.

2 Q. [334] O.K. On pourra revenir là-dessus à la fin.

3 Moi, ce qui m'intéresse présentement, Monsieur
4 Accurso, dans votre... D'ailleurs, on va peut-être
5 se rafraîchir la mémoire, ça va nous aider. Madame
6 Blanchette, si vous le permettez, l'onglet 39, s'il
7 vous plaît. Conversation qui a lieu justement entre
8 vous et Michel Arsenault en date du huit (8)
9 janvier deux mille neuf (2009). Elle a déjà été
10 déposée, cette conversation-là, sous la cote
11 114P-1351.

12

13 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

14

15 Me SONIA LeBEL :

16 On peut arrêter là, Madame Blanchette.

17 Q. [335] Donc, qu'est-ce que vous pensiez que
18 monsieur... monsieur Arsenault était en mesure de
19 faire à ce moment-là, c'était quoi votre... votre
20 but, en lui parlant de ça?

21 R. Premièrement, Madame la Présidente, je veux
22 m'excuser pour le langage, je pensais que c'était
23 une conversation confidentielle. Et, tu sais, des
24 fois, entre des gars de construction, bien, c'est
25 un autre langage.

1 Je pensais que monsieur... monsieur... Tous
2 les présidents de la FTQ ont toujours été très
3 proches des... des premiers ministres du Québec.
4 Dans le temps de Laberge, avec Bourassa, avec René
5 Lévesque. Ils ont toujours les... les... J'étais
6 même présent dans... dans des lunchs que j'avais
7 avec... avec monsieur Laberge, assis dans un petit
8 salon privé, et puis... et puis il y a quelqu'un
9 qui rentre avec un téléphone et puis il dit... il
10 dit : « C'est monsieur Bourassa qui veut vous
11 parler », ça fait que là c'était « Mon cher
12 Robert » puis « Ti-Louis ». Il y a toujours eu une
13 proximité entre les premiers ministres du Québec et
14 puis ça, ça a passé. Clément Godbout c'était la
15 même chose, Henri Massé la même chose. Et Michel
16 Arsenault c'était la même chose. C'est un dossier,
17 vous savez, c'est mieux d'arrêter quelque chose
18 quand ça part que de laisser ça aller en boule de
19 neige. Et... et je ne pouvais pas comprendre
20 comment ça se fait que dans... dans l'appel
21 d'offres qu'il y avait pas des clauses
22 particulières pour encourager la main-d'oeuvre
23 d'ici.

24 Là, on... on parle pas d'un... d'un morceau
25 d'équipement spécialisé qui était obligé d'être

1 fabriqué dans un autre pays pour apporter ici tel
2 que Bombardier, souvent, ils font. Il y a des
3 choses fabriquées puis après ça, ils font... Là, on
4 parle de prendre une feuille, prendre une table à
5 dessin puis là, on dit : « Bon, la route elle fait
6 ça, elle fait ça, elle fait ça puis c'est... »
7 c'est tellement simple l'ingénierie d'une route,
8 c'est peut-être trop simple. C'est pour ça que
9 c'est très facile d'exporter ça à l'extérieur pour
10 essayer de sauver quelques piastres.

11 Q. [336] O.K. Sans parler...

12 R. Et je suis contre ce principe-là, je suis fondament
13 (sic) contre le principe qu'on ne peut pas
14 encourager nos professionnels parce que si on perd
15 la profession d'ingénierie, Madame la Présidente,
16 au Québec, on a perdu quelque chose de précieux que
17 monsieur Bourrassa, dans le temps de la Baie-James
18 qu'il a essayé de créer, de bâtir, on a... on a des
19 bonnes firmes d'ingénieurs-conseils qu'eux peut
20 exporter leur expertise à l'extérieur du Québec. Et
21 des choses comme ça, je vous le dis, Madame la
22 Présidente, il y a des centaines de millions
23 d'ingénieries qui sont parties et pour moi ça...

24 (15:59:53)

25 LA PRÉSIDENTE :

1 Q. **[337]** Bon, c'est bien mais on s'écarte... on
2 s'écarte du sujet tout de même, Monsieur Accurso.

3 Me SONIA LeBEL :

4 Q. **[338]** Oui.

5 R. O.K. Bien...

6 Q. **[339]** Sans parler du bien-fondé ou non des PPP,
7 Monsieur Accurso, ma question était « Qu'est-ce que
8 vous espériez de monsieur Arsenault? » Donc, ce que
9 vous nous dites, c'est que vous vous attendiez que
10 monsieur Arsenault, de par sa position à la FTQ,
11 puisse avoir accès au Premier Ministre ou au
12 ministre et leur parle de cette problématique,
13 c'est exact?

14 R. Ce que je souhaitais qu'il se fasse, c'est que
15 monsieur Charest devient au courant de la
16 situation. Et puis il prendra sa décision comme
17 Premier Ministre, là. C'est... c'est pas moi qui
18 vais lui dire quoi faire puis c'est pas Michel qui
19 va lui dire quoi faire à Jean Charest. Je voulais
20 qu'il soit conscient de quelle façon que les
21 chantiers étaient menés.

22 Q. **[340]** Donc, vous avez toujours...

23 R. Et puis après ça, c'est lui qui décidera. Si lui
24 dit « c'est correct, on peut faire ça » bien
25 regarde, « fais-le ». Mais je trouvais ça pas

1 correct et puis monsieur Charest, je suis
2 convaincu, regarde, je sais pas qu'est-ce qui est
3 arrivé ou qu'est-ce qui s'est passé, là, mais je
4 suis convaincu qu'il était... lui n'était pas
5 d'accord avec cette situation-là. Mais si je
6 l'avais pas amenée à monsieur Arsenault, et puis
7 que monsieur Arsenault ne l'avait pas amenée à
8 monsieur Charest, est-ce qu'il l'aurait su?

9 Q. **[341]** O.K. Donc, de par... vous êtes conscient
10 depuis longtemps, vous l'avez dit, que les
11 présidents de la FTQ sont... sont... ont un certain
12 accès...

13 R. Oui.

14 Q. **[342]** ... proximité avec les premiers ministres.

15 R. Oui.

16 Q. **[343]** Et vous espériez donc que le message se rende
17 au Premier Ministre?

18 R. Exactement.

19 Q. **[344]** O.K. Est-ce que...

20 R. À quelqu'un qui pour décider, c'est décider. À
21 quelqu'un qui va changer ça, là.

22 Q. **[345]** O.K.

23 R. Et je pense que le Premier Ministre était le
24 meilleur pour changer ça. Je pense pas que ça se
25 serait fait à plus bas niveau. Mais à ce niveau-là,

1 il y a des chances que ça change.

2 Q. **[346]** Donc pour vous, le niveau du président de la
3 FTQ permet d'atteindre les plus hauts niveaux de la
4 sphère politique à ce moment-là?

5 R. À mon opinion.

6 Q. **[347]** O.K. Est-ce que... et là, encore là, je veux
7 pas... je veux pas... je ne peux pas discuter
8 techniquement du bien-fondé ou non des PPP. Mais
9 n'est-il pas exact qu'à partir du moment où c'est
10 en PPP, aussi comme entrepreneur vous n'avez pas
11 accès à certains projets de routes ou de
12 construction de routes?

13 R. Répétez la question, excuse, excusez-moi.

14 Q. **[348]** Il y a une certaine... certains contrats qui
15 vous sont plus accessibles non plus à titre
16 d'entrepreneur? L'ingénierie c'est une chose, mais
17 à titre d'entrepreneur, un projet de route qui est
18 fait en PPP, il faut que vous soyez dans... partie
19 du PPP ou du consortium ou de... de tout ça pour
20 être capable d'avoir accès, non?

21 R. Il faut qu'on soit dedans, mais... mais écoutez, à
22 la taille de notre entreprise, moi je veux pas
23 aller sur la job, là, pour porter une barouette,
24 là, je veux aller sur la job pour être capable de
25 faire le contrat. Je veux pas être un petit, petit,

1 petit sous-traitant pour aller faire une partie des
2 travaux. Je voudrais que les compagnies québécoises
3 soient majeures dans la construction et puis qu'eux
4 autres portent le ballon. Les entreprises
5 québécoises, que ça soit ingénierie, que ça soit
6 construction, que ça soit financement, je voudrais
7 que ça soit des compagnies québécoises qui font ce
8 travail-là.

9 Q. **[349]** Mais je comprends que quand on décide, au
10 niveau gouvernemental, d'aller dans ce genre de
11 construction-là, en passant par le système des PPP,
12 le fardeau financier pour un entrepreneur pour vous
13 devient trop grand pour y avoir accès, c'est exact?

14 R. ...

15 Q. **[350]** Parce qu'il y a des... il y a des... il y a
16 un fardeau financier à assumer dans un PPP qu'on
17 n'a pas à assumer dans un appel d'offres ordinaire.

18 R. Oui, ça dépend du PPP, oui.

19 Q. **[351]** Mais en règle générale, c'est ça.

20 R. En règle générale, c'est le fardeau fiscal, les
21 garanties nécessaires de mettre en place et le...
22 le... les demandes de financement qui nous perm...
23 permettent pas d'être là, exactement.

24 Q. **[352]** Donc, est-ce qu'on pa... repartir la
25 conversation à la huit... huit minutes, s'il vous

1 plaît? À huit minutes, oui, la ligne 116. Encore
2 là, ça correspondra pas parce qu'on a coupé un
3 bout.

4

5 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

6

7 Me SONIA LeBEL :

8 Q. **[353]** O.K. On peut arrêter là. Donc, si on regarde
9 effectivement le passage concernant le pont de la
10 25, il y a... vous aviez effectivement un... un
11 intérêt personnel, monsieur... Monsieur Accurso, a
12 ce que le PPP soit révisé, si on veut, ce système-
13 là ou qu'il soit tassé de la façon dont il était
14 appliqué à ce moment-là?

15 R. Oui, la seule organisation, si vous voulez,
16 québécoise - parce qu'elles sont pas mal
17 internationales - c'est SNC qui peut soumissionner
18 ce genre de projet-là. SNC, c'est des bons
19 entrepreneurs, mais ils voulaient... ils voulaient
20 faire un mariage avec nous autres pour
21 soumissionner le pont de la 25, parce qu'il y avait
22 beaucoup, beaucoup de civil, ils avaient... ils
23 avaient pas de machinerie, ça fait qu'ils
24 voulaient... On a fait un PPP... on a fait une
25 soumission ensemble. Moi, je faisais la

1 construction, puis SNC faisait les... les dessins,
2 le financement, l'opération par la suite, pendant
3 vingt-cinq (25), trente (30) ans, à collecter les
4 piastres et quatre-vingts, là, puis... puis tout
5 ça. Et il faisait le financement.

6 La façon que ça s'est déroulé, le contrat
7 de construction, si je me souviens bien, là, était
8 à peu près trois cent vingt-cinq millions (325 M).
9 Et le projet combiné avec le financement inclus, ça
10 tombait en... juste... un petit peu en haut de six
11 cents millions (600 M). Et on a rentré la
12 soumission et on... on l'a perdue. Mais, par après,
13 on a examiné les documents et on a comparé des
14 pommes avec des pommes. On a comparé... Parce que
15 c'était le... la partie adverse c'était Kiewit avec
16 Macquarie Bank, qui ont rentré ensemble. La partie
17 adversaire... Kiewit, c'est un entrepreneur
18 américain qui a été établi ici pendant... il est
19 ici ça fait longtemps mais c'est quand même un
20 entrepreneur américain, que les plans et devis ont
21 été faits à l'extérieur de Québec, les dessins,
22 l'ingénierie a été... tu sais, il a... il a... il a
23 utilisé des Américains pour faire ça et le
24 financement australien.

25 SNC voulait un rendement sur son argent

1 de... j'arrondis les chiffres, là...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[354]** Monsieur Accurso, c'est peut-être intéressant
4 pour vous ça, là, mais la question de base qui vous
5 est posée c'est : Vous aviez un intérêt personnel
6 dans le... les PPP?

7 Me SONIA LeBEL :

8 Q. **[355]** Il y avait un impact sur vos affaires. Il y
9 avait un impact...

10 R. Madame la Présidente, moi... moi, là, je suis un
11 entrepreneur et je veux travailler, et j'ai un
12 intérêt pour n'importe quelle job de construction.
13 Partout dans le monde, j'ai un intérêt, oui. Mais,
14 si je suis pas capable d'aller au « bat », c'est
15 sûr que je ferai pas de « home run ». Je veux avoir
16 une chance de soumissionner à base égale avec
17 d'autres firmes internationales puis je veux
18 comparer des pommes avec des pommes. Je veux être
19 capable, moi, de dire : « Voici mon coût de
20 construction » puis d'être compétitif avec une
21 compagnie internationale. Et sur ce système-là, là,
22 je vois pas comment que ça peut se faire.

23 Q. **[356]** O.K. Êtes-vous d'accord avec moi donc,
24 Monsieur Accurso, que le fait, pour le
25 gouvernement, dans certains types de travaux, de

1 favoriser l'usage de PPP vous excluait, à toutes
2 fins pratiques, de la possibilité de soumissionner?

3 R. Ça excluait... quatre-vingt-dix-neuf point neuf
4 pour cent (99.9 %) des compagnies québécoises, oui.

5 Q. [357] Oui. Mais donc, dont vous faites partie.

6 R. Définitivement.

7 Q. [358] O.K. Et vous avez, à ce moment-là, utilisé
8 votre ami Michel Arsenault, son influence et son
9 accès au premier ministre, pour pouvoir faire
10 changer une situation qui vous pénalisait. Est-ce
11 que c'est exact?

12 R. J'ai utilisé Michel Arsenault pour amener, d'après
13 moi, un problème majeur au Québec à l'attention du
14 premier ministre. Et ça ne peut... c'est pas bon,
15 c'est malsain de faire ça, de faire des travaux de
16 cette façon-là.

17 Q. [359] O.K. Donc, ce que vous nous dites c'est que
18 vous n'avez pas utilisé Michel Arsenault pour vous
19 favoriser, vous, c'est exact?

20 R. Pour l'industrie, Madame la Présidente. Pas juste
21 pour moi, pour l'industrie. Parce que c'est pas un
22 automatique que... si on avait un financement égal
23 à Macquarie Bank, ce contrat-là, on l'aurait
24 obtenu. Et puis, moi, je veux juste donner une
25 chance aux Québécois de être sur la même base que

1 les compagnies multinationales. Parce qu'eux
2 autres, pour une raison ou une autre, ils ont des
3 capitaux qui traînent quelque part, qu'ils veulent
4 placer à un taux moindre. C'est du... ça, ça
5 s'appelle, dans certains marchés, du « dumping ».
6 Puis j'aime pas ça être victime de « dumping ».

7 Q. **[360]** Avez-vous déjà tenté d'utiliser l'influence
8 politique de Michel Arsenault ou l'influence de
9 Michel Arsenault ou d'un autre de vos amis pour
10 vous favoriser plus particulièrement, et non pas au
11 sens large, de l'industrie, comme vous le dites?
12 Avez-vous déjà tenté d'utiliser Michel Arsenault
13 pour vous aider dans un problème que vous auriez ou
14 quelque chose qui pourrait vous favoriser au niveau
15 d'un contrat ou d'accès à des contrats?

16 R. De... de... dans quel domaine, là, que...

17 Q. **[361]** Bien, l'avez-vous déjà fait? Si vous l'avez
18 déjà fait vous devez savoir dans quel domaine.

19 R. Il faudrait que vous précisiez, moi, je... Écoute,
20 au mémoire, non. Mémoire, non. Mais... mais...
21 écoute...

22 Q. **[362]** O.K.

23 R. J'en ai fait des dossiers dans ma vie, là, peut-
24 être que... peut-être que... peut-être que oui,
25 mais... mais, de mémoire : « Tiens, cette affaire-

1 là, c'est lui qui l'a faite », non, j'ai pas ce
2 souvenir-là rapide.

3 Q. **[363]** Rapidement comme ça, vous vous souvenez pas
4 si, à part... à part la question des PPP, là, qui
5 vous favorisait, on s'entend également, vous vous
6 souvenez pas d'avoir demandé son aide à Michel
7 Arsenault pour régler une question qui vous
8 pénalisait?

9 (16:13:20)

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Je m'excuse, mais le témoin a dit que peut-être que
12 oui.

13 Me SONIA LeBEL :

14 Q. **[364]** Oui.

15 R. Oui.

16 Q. **[365]** Alors, peut-être que oui dans quel domaine,
17 je veux dire...

18 R. Bien, c'est ça, je le sais pas. J'ai travaillé
19 tellement, tellement, tellement de dossiers, là,
20 puis on recule longtemps et... et ça se peut que...
21 que... regarde, c'est... ça pourrait avoir arrivé.
22 Mais regarde, j'ai aucune... j'ai pas un dossier
23 qui me saute en tête.

24 Q. **[366]** O.K. Alors, si on recule pas trop longtemps,
25 on va...

1 R. Puis j'ai essayé, Madame la Présidente, également,
2 d'aller à la politique pour empêcher. Moi-même j'ai
3 essayé d'aller en politique pour empêcher que le...
4 que le... le dossier de... du pont de la 25 soit
5 fait différemment.

6 Moi, qu'est-ce que je voulais, puis je sais
7 que vous êtes intéressée, là, qu'on parle de
8 politiciens puis je vous... puis je suis prêt à en
9 parler. Moi là, ce dossier-là, j'ai vu venir le
10 coup d'avance qu'on va être... on l'aura pas à
11 cause du financement. SNC était à sept pour cent,
12 Macquarie Bank était à quatre pour cent. Je voyais
13 ça venir. Là, je vous parle plusieurs années avant,
14 quand le contrat était en conception.

15 Moi, j'avais été voir dans le temps le
16 ministre des Transports, monsieur Guy Chevrette
17 puis je lui ai demandé, j'ai dit : « Monsieur
18 Chevrette, j'aimerais ça que vous faites deux
19 soumissions. Une soumission pour l'ingénierie et la
20 construction. Vous allez avoir un prix. Puis une
21 soumission pour le financement. Puis vous allez
22 avoir un autre prix. Une fois que vous avez les
23 deux, vous additionnez les deux ensemble, vous
24 savez comment est-ce qu'elle coûte. Et à partir de
25 ce moment-là, bien là, on va mettre les

1 entrepreneurs-ingénieurs en compétition puis on va
2 mettre les financiers en compétition. » Et j'ai
3 demandé à monsieur Chevrette. Il a trouvé ça une
4 très belle idée, mais c'est mort là. J'ai essayé de
5 faire changer ça moi-même avant la soumission et
6 j'ai jamais réussi.

7 Q. **[367]** En quelle année ça?

8 R. Ça dû être... bien c'est quand monsieur Chevrette
9 était ministre des Transports parce que je trouvais
10 que c'était peut-être lui qui pouvait faire le
11 plus. Et puis il m'a écouté puis regarde, ça a
12 tombé à l'eau.

13 Q. **[368]** O.K. Donc, à ce moment-là, vous passez par
14 monsieur Arsenault, qui est peut-être une courroie
15 plus...

16 R. Non, non, je parle dans ce temps-là c'était pas...

17 Q. **[369]** O.K. Au niveau du...

18 R. ... c'était pas Arsenault, là.

19 Q. **[370]** O.K.

20 R. C'est dans le concept de la job. Parce que la job
21 elle...

22 Q. **[371]** Non, mais quand les PPP reviennent, là, ils
23 reviennent en force à cette époque-là, là, vous
24 décidez de passer par monsieur Arsenault?

25 R. Une fois que j'ai vu qu'est-ce qui se passait, mais

1 j'ai pas passé par monsieur Arsenault avant la
2 soumission.

3 Q. [372] Non, pas à cette époque-là.

4 R. Non.

5 Q. [373] Pas à cette époque-là.

6 R. Non, il était pas là. Il était pas là. C'était
7 Henri Massé le président de la FTQ puis j'ai pas
8 passé par lui non plus.

9 Q. [374] O.K. Si on va dans un passé peut-être plus
10 récent, Madame... Madame Blanchette, je vais vous
11 demander de nous faire jouer l'écoute électronique
12 qui se situe à l'onglet 20 du cahier de nouvelles
13 pièces. Une écoute électronique qui vient du projet
14 Honorer 12-0300 session 472, qui est entre Tony
15 Accurso, vous, Monsieur Accurso et Jimmy, je pense,
16 qui est votre fils, c'est exact? Jimmy Accurso?

17 R. Oui.

18 Q. [375] L'onglet 20.

19 R. À quelle date, excusez?

20 Q. [376] Dix-neuf (19) septembre deux mille douze
21 (2012), 472.

22 LA GREFFIÈRE :

23 Ça sera produit sous la cote 1962.1, 1962.2.

24 Me SONIA LeBEL :

25 Hum hum.

1 185P-1962.1 : Écoute électronique 12-0300_00472
2 du 19 septembre 2012 à 16h44

3
4 185P-1962.2 : Transcription de l'écoute
5 électronique 12-0300_00472 du 19
6 septembre 2012 à 16h44

7

8 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

9

10 Me SONIA LeBEL :

11 Q. [377] Alors, je vais vous demander, Madame
12 Blanchette, de produire la prochaine conversation,
13 la suite. Donc, cette conversation-là qu'on vient
14 d'entendre entre vous et Jimmy, je comprends qu'il
15 vient de vous mettre au courant d'une lettre que
16 vous avez reçue de Hydro-Québec qui, à toutes fins
17 pratiques, vous exclut d'une certaine part de
18 marché. Seize heures quarante-quatre (16 h 44)...
19 seize heures cinquante-neuf (16 h 59), le premier
20 appel que vous faites à l'onglet 20... non, c'est
21 pas vrai, seize heures cinquante-cinq (16 h 55). Et
22 je vais vous demander de faire jouer, Madame
23 Blanchette, l'onglet 21 et l'onglet 22 à la suite
24 l'une de l'autre, parce que la conversation est
25 interrompue et c'est la suite. Donc, onglet 21,

1 dix-neuf (19) février deux mille douze (2012). On
2 va produire tout de suite les deux.

3 LA GREFFIÈRE :

4 L'onglet 21, sur... sous la cote 1962.1, .2...

5 L'onglet 22, 1963.1, .2

6

7 185P-1963.1 : Écoute électronique 12-0300_00480
8 du 19 septembre 2012 à 16 h 55

9

10 185P-1963.2 : Transcription de l'écoute
11 électronique 12-0300_00480 du 19
12 septembre 2012 à 16 h 55

13

14 Me SONIA LeBEL :

15 O.K. Donc, avant qu'on parte le... les
16 enregistrements, l'onglet 21 se passe à dix-neuf
17 (19)... le dix-neuf (19) septembre deux mille douze
18 (2012). Tout de suite à la fin de la conversation
19 que vous avez avec votre fils, toujours dans le
20 même projet, 12-300, la conversation 480.

21 LA GREFFIÈRE :

22 J'ai fait une erreur, c'est 63 puis...

23 Me SONIA LeBEL :

24 64.

25 LA GREFFIÈRE :

1 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

2

3 Me SONIA LeBEL :

4 Q. **[380]** Qu'est-ce que vous attendiez de monsieur
5 Abdallah à ce moment-là? Est-ce que c'est en raison
6 de ses anciennes fonctions à Hydro-Québec que vous
7 l'avez appelé?

8 R. De l'information.

9 Q. **[381]** De l'information. Donc, encore une fois, vous
10 vouliez utiliser votre relation d'amitié pour avoir
11 de l'information et peut-être rectifier une
12 situation qui vous pénalisait.

13 R. Bien, monsieur Abdallah a des... bien, je l'ai dit
14 dans mon témoignage la première journée que... que
15 quand j'ai rencontré Robert Abdallah, on était tous
16 les deux très jeunes et qui... je voulais savoir
17 comment ça marche à Hydro-Québec. Je le sais qu'il
18 a travaillé pendant très longtemps. C'est une
19 situation que je ne pouvais pas comprendre pourquoi
20 est-ce que l'Hydro a fait... a pris cette décision-
21 là, nous a envoyé cette lettre-là. On était déjà,
22 Madame la Présidente, sur le chantier avec un
23 contrat de construction du (inaudible). C'est un
24 contrat de soixante millions (60 M\$), c'est un
25 tunnel, c'est une excavation souterraine.

1 On arrivait à la fin de ce contrat-là, et
2 ça c'était un prolongement de cette conduite-là
3 juste à côté, là. Il y avait un autre tunnel et
4 puis c'était un contrat de vingt-cinq millions
5 (25 M\$) juste à côté, à même pas... même pas mille
6 (1000) pieds...

7 Q. **[382]** O.K.

8 R. ... à côté. Et puis c'est... c'est le principe que
9 j'ai dit la première journée. Tu finis un contrat
10 puis tu veux essayer d'en mener un autre.
11 Maintenant, c'est un tunnel exactement la même
12 chose. C'est... j'avais toute la machinerie, j'ai
13 toute la main-d'oeuvre, j'ai tout... tous mes frais
14 de mobilisation étaient déjà payés dans la première
15 soumission. Puis des frais de mobilisation, là-bas,
16 à la Romaine, là, ça coûte de l'argent partir de
17 Montréal avec tous ces équipements.

18 Q. **[383]** Donc...

19 R. Et je ne pouvais pas comprendre pourquoi est-ce
20 qu'on n'avait pas le droit juste de soumissionner,
21 j'aurais fait sauver, minimum, minimum, sept à huit
22 pour cent (7-8 %) à l'Hydro-Québec sur la... sur ce
23 contrat-là, la continuation du contrat, parce que
24 j'étais déjà là avec tout mon équipement. Et c'est
25 sûr que quand... quand j'ai eu ça, vous voyez par

1 ma voix, là, j'étais... en tout cas, je braillais
2 quasiment, là, parce que j'étais vraiment pas
3 content. Et j'ai demandé à mon ami, Robert
4 Abdallah : « Peux-tu t'informer qu'est-ce qui s'est
5 passé, qu'est-ce qui se passe? » Parce que...
6 c'était pas une question d'AMF, c'était pas une
7 question... on avait toutes nos licences, on était
8 en ordre, notre santé et sécurité au travail était
9 correcte, notre production était correcte, la
10 qualité de l'ouvrage était correcte. On a toujours
11 eu une excellente réputation à l'Hydro-Québec puis,
12 tout d'un coup, on reçoit une lettre : « Bien, tu
13 peux pas soumissionner. » Et c'était toute
14 d'évidence même qu'on aurait eu cette job-là.

15 Ça fait que là, t'es là sur place, t'as
16 trente millions (30 M) d'équipements, tu as toute
17 ta main-d'oeuvre, t'as tout pour être capable de
18 faire ce travail-là et on reçoit une lettre :
19 « Vous êtes pas... vous avez pas le droit de
20 soumissionner. » Et, par la suite, ils ont tombé en
21 soumission par invitations. Et ils ont invité
22 plusieurs entrepreneurs, puis ça c'est tout public,
23 là, et puis dont lequel que personne avait de
24 l'expérience à faire du souterrain. On ne
25 comprenait pas ça du tout, du tout, du tout, du

1 tout.

2 Q. **[384]** Monsieur Accurso, on se situe en deux mille
3 douze (2012), monsieur Abdallah n'est plus, à
4 toutes fins pratiques, à Hydro-Québec depuis, je
5 vous dirais... on va dire deux mille trois (2003),
6 O.K.?

7 R. Oui.

8 Q. **[385]** Ça fait plus de... presque dix (10) ans qu'il
9 n'est plus à Hydro-Québec.

10 R. Oui.

11 Q. **[386]** Pourquoi vous prenez pas le téléphone, vous
12 appelez pas la signataire de la lettre ou monsieur
13 Laporte, qui a été mentionné avec Jimmy... avec
14 votre fils Jimmy?

15 R. Bien, ça a été fait, Madame, mais pas par moi. Ça a
16 été fait par... par... sûrement par soit mon fils
17 ou soit monsieur Frank Minicucci, à ce moment-là,
18 qui était le président de cette division-là. C'est
19 sûr qu'on a parlé à l'Hydro-Québec, on a essayé...

20 Q. **[387]** Alors, vous espériez quoi de monsieur
21 Abdallah comme... à titre d'information?

22 R. De savoir... d'avoir... regarde, d'avoir une
23 information pour savoir qu'est-ce qui s'est passé,
24 s'il était capable de me la trouver.

25 Q. **[388]** Donc, monsieur...

1 R. Parce que...

2 Q. **[389]** ... dans le cas de monsieur Abdallah, c'est
3 de l'information que vous recherchez pour votre
4 compréhension?

5 R. Strictement. Oui, strictement. Oui.

6 Q. **[390]** Parfait. Alors, prochaine conversation, s'il
7 vous plaît, à l'onglet 23, je pense, effectivement.
8 Toujours dans le même projet, la section 489, une
9 conversation du dix-neuf (19) septembre deux mille
10 douze (2012), on est toujours à dix-sept heures
11 quatre (17 h 04). Là on est dans... tout ça se
12 passe presque à l'intérieur d'une heure, d'accord?

13 R. O.K.

14 Q. **[391]** Et là la prochaine personne vers qui vous
15 vous tournez, alors que monsieur Abdallah a
16 mentionné qu'il s'agissait probablement d'une
17 commande politique, c'est monsieur Michel
18 Arsenault. On peut l'écouter.

19 LA GREFFIÈRE :

20 Sous la cote 1965.1, 2.

21

22 185P-1965.1 : Écoute électronique 12-0300_00489
23 du 19 septembre 2012 à 17h04

24

25 185P-1965.2 : Transcription de l'écoute

1 Puis vous dites :

2 [...] pendant que t'es là.

3 C'est quoi le lien avec l'Assemblée nationale?

4 R. Bof, regarde, je sais pas...

5 Q. **[394]** « Pendant que tu es là, pendant que tu es
6 là. »

7 R. « Pendant que tu es là, fais un appel, check ça,
8 voir qu'est-ce qui s'est passé. Pendant que tu es
9 là. Attends pas de revenir à Montréal. Pogne-toi
10 cinq minutes de libre puis essaie de voir...
11 voir... »

12 Q. **[395]** Puis appelle où? Vous vous attendiez que
13 Michel Arsenault appelle où? Michel Arsenault a pas
14 de lien avec Hydro-Québec.

15 R. Je le sais pas. J'ai... j'ai... je demande pas
16 qu'il appelle quelque part et puis il le dit tantôt
17 « Je vais checker ça ». Comment il l'a checké?
18 Comment est-ce qu'il le check? Je le sais pas. Moi,
19 je lui ai demandé : « T'es-tu capable vérifier
20 pourquoi? » C'est tout. Et puis...

21 Q. **[396]** Pendant...

22 R. C'est tout.

23 Q. **[397]** Mais là vous attendiez quoi de Michel
24 Arsenault? Expliquez-moi, là, à part le fait de
25 peut-être...

1 R. Madame...

2 Q. [398] ... lui demander d'utiliser son influence
3 politique pour vous favoriser...

4 R. Madame la Présidente...

5 Q. [399] ... qu'est-ce que vous attendiez de Michel
6 Arsenault?

7 R. ... c'est complètement... il faut... il faut se
8 mettre dans le contexte, là. On est... on est le
9 meilleur entrepreneur en excavation souterraine au
10 Québec. On a fait plus de mètres linéaires de
11 tunnels que n'importe qui. On est sur un chantier
12 et puis tout d'un coup, on reçoit une lettre : « Tu
13 peux plus soumissionner. » Je vous le dis
14 honnêtement, Madame la Présidente, si j'étais
15 capable d'appeler Jésus Christ pour lui demander de
16 faire quelque chose, je l'aurais fait. J'ai...
17 j'appelais, je voulais savoir qu'est-ce qui se
18 passait. J'étais vraiment furieux. Et... et j'ai
19 dit : « Écoute, c'est urgent, pendant que t'es
20 là... » c'est pas que « Va parler à quelqu'un là »;
21 « Pendant que t'es là, check ça. » C'était pas pour
22 parler à quelqu'un en particulier, c'est Michel.
23 Puis là, il dit : « O.K. Je vais voir. »

24 (16:34:55)

25 LA PRÉSIDENTE :

1 Q. **[400]** Puis on sait que « pendant que t'es là »
2 c'est pendant qu'il est à l'Assemblée nationale.

3 R. Oui, mais c'était pas... c'était pas... moi, mon
4 but, c'était pas de lui dire : « Pendant que t'es à
5 l'Assemblée nationale », pendant que t'es à Québec,
6 pendant que t'es là. C'était pas... je faisais pas
7 référence à l'Assemblée nationale, moi. « Pendant
8 que t'es là. Pendant que t'es là, là, fais un appel
9 parce que je veux pas que ça attend trop... trop
10 longtemps. »

11 Me SONIA LeBEL :

12 Madame Blanchette, s'il vous plaît, la conversation
13 qui est toujours dans la même coulée, dix-sept
14 heures cinquante-quatre (17h54).

15 Q. **[401]** On est toujours au même moment, Monsieur
16 Accurso, l'onglet 26, s'il vous plaît. Une
17 conversation du dix-neuf (19) septembre deux mille
18 douze (2012).

19 R. C'est la même journée, ça?

20 Q. **[402]** Toujours la même journée, on est toujours
21 dans la même, on est dans l'heure qui suit, on est
22 toujours au même moment.

23 R. O.K.

24 LA GREFFIÈRE :

25 1966.1.2.

1 185P-1966.1 : Écoute électronique 12-0300_00523
2 du 19 septembre 2012 à 17h54

3
4 185P-1966.2 : Transcription de l'écoute
5 électronique 12-0300_00523 du 19
6 septembre 2012 à 17h54

7
8 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

9
10 Me SONIA LeBEL :

11 Q. **[403]** Alors, expliquez-moi la nature de cette
12 commande politique là puis qu'est-ce que vous avez
13 appris au juste.

14 R. J'ai appris... appris sur... excuse-moi.

15 Q. **[404]** « Ne fais rien, ne fais rien, j'ai parlé à du
16 monde du PQ, ne fais rien, c'est une commande
17 politique. » C'est quoi?

18 R. Bien, moi, qu'est-ce que... qu'est-ce que... j'ai
19 dit que c'était une commande politique, c'est ça?

20 Q. **[405]** On peut la réécouter, si vous voulez, elle
21 est très courte.

22 R. Oui, s'il vous plaît. Oui.

23

24 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

25

1 Me SONIA LeBEL :

2 Q. **[406]** Alors vous avez l'air très sûr de votre coup,
3 Monsieur Accurso, c'est quoi la commande politique?

4 R. Oui, O.K., oui, je m'en souviens, là je m'en
5 souviens, là, après la deuxième. J'aurais aimé
6 savoir, en caviardé, à qui j'ai parlé, mais je me
7 souviens du message, mais je me souviens pas à qui
8 j'ai parlé. Est-ce que c'est possible que...

9 Q. **[407]** C'est le message dont je... que je veux
10 avoir. C'est quoi le message que vous avez eu?
11 C'est quoi la commande politique?

12 R. Le message que j'ai eu c'est que ça a venu... ça a
13 venu du bureau de... de Pauline Marois parce que
14 Pauline Marois venait juste de rentrer au pouvoir.

15 Q. **[408]** On se souvient, le quatre (4) septembre deux
16 mille douze (2012), effectivement.

17 R. C'est ça. Et c'est... c'est le bureau de Pauline
18 Marois qui aurait appelé à l'Hydro-Québec pour
19 dire : « Regarde, barre-le sur les chantiers. »

20 Q. **[409]** O.K.

21 R. Puis, qu'est-ce qu'on a fait...

22 Q. **[410]** Pour quelle raison? Est-ce qu'on vous a
23 expliqué pour quelle raison le bureau de Pauline
24 Marois aurait appelé Hydro-Québec pour dire ça?

25 R. Absolument pas, Madame la Présidente, et c'est ça

1 que je cherchais à savoir. Pourquoi? Qui est-ce qui
2 m'a bloqué? Là, j'ai su que... parce que c'était
3 impossible que ça venait de l'Hydro-Québec. C'était
4 impossible à mon esprit, à mon opinion. C'était
5 impossible que ça vienne d'eux autres parce
6 qu'on... on a toujours performé à la perfection
7 avec l'Hydro-Québec. On a toujours été un de leurs
8 meilleurs entrepreneurs, selon eux. On est déjà sur
9 un chantier, on est déjà là avec une job de
10 soixante millions (60 M) et on continue. « Pourquoi
11 vous nous avez pas juste... permettre de
12 soumissionner? » Pas... pas donné la job, là.
13 « Donne-moi une chance de soumissionner. Si je suis
14 battu, je suis battu. » Mais je suis convaincu, le
15 fait que j'étais déjà là, j'étais capable de vous
16 faire sauver de l'argent. O.K.? Et c'était non. Ça
17 m'avait jamais arrivé dans ma vie, ça, nulle part à
18 travers le monde. Maintenant, qu'est-ce que cette
19 personne-là m'a dit, c'est que c'est une commande
20 politique.

21 Q. **[411]** Il vous a expliqué ça. Quand vous dites à
22 Michel... à Michel Arsenault : « Je suis convaincu
23 qu'on va faire un bout là, » c'est quoi... c'est
24 quoi... c'était quoi le bout que vous vouliez
25 faire?

1 R. Excusez?

2 Q. **[412]** Ligne 9 :

3 Bon, regarde, on check ça...

4 R. Non, c'était à Robert Abdallah, Madame.

5 Q. **[413]** À Robert Abdallah, vous avez raison, je
6 m'excuse. Vous avez tout à fait raison, mais il
7 n'en demeure pas moins que vous avez dit : « On va
8 faire un bout là. » Quel bout entendiez-vous faire
9 à ce moment-là?

10 R. Bien, j'ai sûrement demandé à ce monsieur-là qui
11 est proche du PQ d'essayer de trouver une façon de
12 renverser la décision parce que le contrat n'était
13 pas sorti. Et j'aurais souhaité que l'Hydro-Québec
14 reconsidère, ou le bureau du premier ministre
15 reconsidère, et nous permette de soumissionner.
16 C'est sûr que c'est ça que j'ai essayé de faire.

17 Q. **[414]** Et vous avez l'air de mentionner à monsieur
18 Abdallah, la façon dont vous lui parlez, de ne rien
19 faire et de faire en sorte que ça... ça... ça
20 s'ébruite pas. Pour quelle raison ça devait
21 demeurer si confidentiel que ça?

22 R. Bien, imagine-toi le risque... la réputation quand
23 quelqu'un, sur tous mes contrats partout, que
24 l'Hydro... l'Hydro-Québec dise qu'on veut plus te
25 voir la face. Imagine... la... la réputation juste

1 de ça. Tout le monde va demander : « Qu'est-ce qui
2 s'est passé? Qu'est-ce qui s'est passé? Comment ça
3 se fait? Qu'est-ce que tu as fait de mal? » Tu
4 sais, puis... on n'avait rien fait de mal.

5 Q. **[415]** Donc, c'est le risque, le fait que vous êtes,
6 à toutes fins pratiques...

7 R. Réputation.

8 Q. **[416]** ... barré...

9 R. Oui.

10 Q. **[417]** ... des contrats.

11 R. Ah! Oui! Oui. Regarde, c'est... c'est... c'est...
12 c'est... Dans d'autres places, là, c'est mortel
13 avoir une... « Pourquoi t'es barré à l'Hydro-
14 Québec? Ça se peut pas! » Puis, si on est barré
15 pour une raison politique, bien, je trouve... je
16 trouve dégueulasse cette affaire-là.

17 Q. **[418]** O.K. À toutes fins pratiques...

18 R. J'ai peut-être pas donné assez d'argent au PQ, là,
19 je le sais pas.

20 Q. **[419]** Parlons-en, justement. Par rapport au... à
21 toutes fins pratiques, c'était le... le Parti... le
22 Parti libéral qui était au pouvoir avant ça,
23 pendant de nombreuses années; on s'entend?

24 R. Oui.

25 Q. **[420]** Quelles étaient vos relations avec le Parti

1 libéral du Québec?

2 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

3 Q. **[421]** Si vous me permettez peut-être, avant qu'on
4 change de... avant qu'on change de sujet, là. À
5 Hydro-Québec, c'est des contrats importants. Est-ce
6 que parfois vous êtes en... avec... avec EBC et
7 Neilson, vous êtes en compétition, parce que
8 j'imagine que c'est des contrats importants que
9 tout le monde veut avoir?

10 R. Tout le temps.

11 Q. **[422]** Tout le temps en compétition. Des grands
12 compétiteurs pour des grands contrats, là, est-ce
13 que c'est pas un peu étonnant que votre fils
14 réussit à, justement, à ce que... tout le monde se
15 parle pour savoir qu'est-ce qui se passe dans la
16 cour de l'autre? Parce que dans les faits, si vous,
17 on vous exclut, vos compétiteurs pourraient trouver
18 ça intéressant. Là, je vois que vous avez très
19 facilement réussi à vous parler. Est-ce que c'est
20 fréquent que vous parlez comme ça de... des
21 contrats...

22 R. On n'a pas parlé à EBC ou Neilson...

23 Q. **[423]** ... des faveurs... après avoir parlé à votre
24 garçon...

25 R. Monsieur Lachance...

1 Q. **[424]** ... il s'informe de la lettre, puis tout le
2 monde sait que les... que les lettres ont reçu par
3 les autres. Donc, vous vous êtes parlé?

4 R. Non, c'est l'Hydro-Québec, c'est... c'est à travers
5 ses contacts à l'Hydro-Québec que...

6 Q. **[425]** « Fava m'a appelé, » Fava, c'est pas Hydro-
7 Québec.

8 R. Me... Fava m'a appelé ou moi...

9 Q. **[426]** Appelé votre fils?

10 R. ... ou moi, ça se peut que j'aie appelé Fava...

11 Q. **[427]** C'est ça.

12 R. ... pour savoir : « Écoute, qu'est-ce qui se
13 passe? » Tu sais, Jean Fava, c'est un gars que je
14 connais bien. Frank Fava, je le connais très bien
15 aussi parce qu'il était... il était très proche
16 également de... du mouvement syndical parce qu'il
17 négociait les conventions collectives. Et puis
18 quand une shot comme ça arrive, bien, regarde,
19 je... je lui parle pas pour... pour des raisons
20 à... « Regarde, il est éliminé. Pourquoi toi, t'es
21 éliminé? Moi, je suis éliminé. EBC est éliminée. »
22 Ça l'a aucun sens. Mais moi, je pense, Monsieur...
23 je pense, Monsieur Lachance, c'est que l'Hydro-
24 Québec pouvait pas juste nous viser. O.K.? On pense
25 que c'est nous, parce que si vous regardez...

1 Q. **[428]** Si vous me permettez, Monsieur Accurso...

2 R. ... je me souviens bien, j'avais...

3 Q. **[429]** ... vous m'éloignez. Mon point, c'est pas ça.

4 R. O.K.

5 Q. **[430]** Mon point, c'est que je vois trois
6 compétiteurs pour des contrats importants à Hydro-
7 Québec...

8 R. Oui.

9 Q. **[431]** ... avoir une capacité de communication entre
10 eux qui est... qui est assez impressionnante, là,
11 parce que ça se fait dans des temps assez rapides.
12 Est-ce que pour des contrats à Hydro-Québec comme
13 ça, là, dans l'octroi de contrats, vous avez des
14 rencontres fréquemment? Parce que, vous savez, la
15 Commission, elle s'intéresse à la collusion, là.

16 R. Absolument. Absolument.

17 Q. **[432]** Bon. La collusion, c'est des gens qui se
18 parlent beaucoup entre eux, là.

19 R. Je suis d'accord avec ça et la réponse à la
20 question, c'est « non ».

21 Q. **[433]** C'est « non ».

22 R. Mais, quand personne est là, là, wo! Qu'essé qu'on
23 a fait de pas correct?

24 Q. **[434]** Mais, on se rend pas là, là, dans cette
25 conversation-là que, dans les faits, les autres ont

1 eu de la réticence à donner une information sur la
2 lettre qu'ils avaient reçue d'Hydro-Québec, là.
3 Votre capacité d'échanger a l'air assez bonne. Sur
4 une nouvelle triste, là, ça, j'en conviens, mais
5 votre capacité d'échanger entre vous, quoique
6 compétiteurs, semble assez bonne, là, c'est...

7 R. Une nouvelle, Monsieur Lachance, mortelle, pas
8 triste. T'sais, c'est...

9 Q. **[435]** Oui, mortelle, mais...

10 R. C'est... c'est vraiment grave, là, et surtout pour
11 notre compagnie. Ça a été vraiment grave.

12 Q. **[436]** Ah! Ça, je le comprends très très bien, mais
13 ce qui est quand même impressionnant, c'est de voir
14 que des compétiteurs entre eux se parlent assez
15 facilement des malheurs de l'autre, alors qu'ils
16 pourraient peut-être, dans les faits, s'en réjouir,
17 mais ce n'est pas tout à fait ça, là.

18 R. Oui, mais surtout... surtout dans le cas de
19 monsieur Fava qui était très impliqué dans les
20 négociations de conventions collectives dans
21 l'industrie de la construction. Je pense que tous
22 les entrepreneurs au Québec connaissaient Jean puis
23 Frank Fava. Il était là, on le sait... on le sait
24 qu'il était au Parti libéral et puis... et puis il
25 était... il était sur la ligne de feu. Et monsieur

1 Fava, pendant qu'il négociait, nous autres, on est
2 un gros entrepreneur, des fois il nous consultait
3 vis-à-vis les... les salaires qu'il fallait qu'il
4 donne et puis dans ces... ces négociations
5 collectives, il y a-tu quelque chose que, nous
6 autres, on serait intéressé de voir là-dedans
7 durant ces négociations. Mais, ici, là, c'était
8 comme tellement gros que... Est-ce que c'est moi
9 qui ai appelé monsieur Fava ou lui m'a appelé?

10 Q. **[437]** Non, c'est... dans la communication, c'est...
11 c'est écrit « C'est Nelson Fava qui m'a appelé ».

12 R. O.K.

13 Q. **[438]** Donc... Mais, ce qui est quand même
14 impressionnant, c'est de voir cette communication-
15 là puis le fait, vous dites « on ne veut pas
16 ébruiter la nouvelle ».

17 R. Oui.

18 Q. **[439]** Mais là, deux de vos compétiteurs, par vos
19 communications, le savent, la nouvelle.

20 R. Je ne pense pas que EBC...

21 Q. **[440]** EBC, on dit EBC...

22 R. Non, je pense pas que EBC... Bien, là je le vois
23 que...

24 Q. **[441]** « Hydro-Québec a envoyé une lettre à nous
25 autres, EBC et Neilson. » Donc, ça c'est écrit, là,

1 c'est ce que (inaudible).

2 R. Oui, oui, ça, on l'a su d'Hydro-Québec.

3 Q. **[442]** C'est ça. Mais, Fava a appelé certainement.

4 (Inaudible) de EBC, ça, vous le savez.

5 R. Oui.

6 Q. **[443]** Fava vous a appelé... (inaudible)

7 R. Je suis... je suis cent pour cent (100 %) sûr qu'il

8 y a eu aucune communication entre nous et EBC. Ça,

9 je suis cent pour cent (100 %) sûr de ça.

10 Q. **[444]** Mais, Fava de Neilson vous a appelé, c'est

11 ça?

12 R. Oui, parce que je le connaissais plus, d'origine

13 italienne également, là.

14 Q. **[445]** Donc...

15 R. T'sais, je le connaissais un petit peu plus à

16 cause...

17 Q. **[446]** O.K. Donc, c'est...

18 R. ... à cause de l'industrie de la construction.

19 Mais, jamais qu'il y a eu aucune, aucune, aucune

20 collusion de notre compagnie avec monsieur Fava ou

21 avec l'Hydro-Québec, jamais qu'il y a eu de la

22 collusion là-dedans. Mais, c'est une nouvelle

23 tellement forte que je pouvais pas m'empêcher de

24 savoir... « Écoute, nous autres, on n'est pas là.

25 Pourquoi que, toi, t'es pas là? »

1 Me SONIA LeBEL :

2 Q. **[447]** Alors, vous dites... moi, je reviens sur un
3 autre aspect, Monsieur Accurso. On parle, dans les
4 conversations, qu'il s'agit d'une commande
5 gouvernementale, une commande politique. Vous
6 parlez dans la conversation avec monsieur Abdallah
7 que vous avez confirmation qu'il s'agit d'une
8 commande politique. On est le douze (12) septembre,
9 on sait que le Parti québécois est entré au pouvoir
10 le quatre (4) septembre deux mille douze (2012) de
11 cette année-là. Vous avez dit « j'ai peut-être pas
12 donné assez au PQ ». Je vais vous demander, Madame
13 Blanchette, de produire la photo qui se trouve à
14 l'onglet 35, s'il vous plaît.

15 Je comprends, pendant qu'on cherche la
16 photo, que c'était... c'est très grave et c'est
17 quelque chose qui a eu un impact sur vous et que
18 c'était pas arrivé avant, je comprends?

19 R. Oui.

20 Q. **[448]** O.K. Alors, c'est une photo, Monsieur
21 Accurso, qui vous représente vous et monsieur
22 Charest et on peut lire dans le coin :

23 Cher Tony, merci pour l'appui.

24 Amitiés,

25 Jean Charest, 2001.

1 Probablement la campagne de financement avant les
2 élections.

3 R. Oui.

4 Q. **[449]** Alors, est-ce que ça peut nous faire
5 comprendre que vos relations avec le Parti libéral
6 québécois était bien meilleures qu'avec le Parti
7 québécois?

8 R. Bien, je pense que c'est pas un gros secret que,
9 moi, je suis... je suis plus libéral que je suis
10 PQ. C'est pas un gros secret, ça. Et puis cette
11 photo-là a été prise à mon restaurant et puis ça
12 m'a été demandé de... de financer un cocktail et
13 puis... et puis c'est ça. Ils ont venu le... c'est
14 le Parti libéral. C'est pas moi qui s'est occupé
15 de... de... de cette... de cette activité-là. Mais,
16 j'ai fourni la place pour qu'eux autres viennent.

17 Q. **[450]** O.K. Et savez-vous combien d'argent a été
18 ramassé lors de ce cocktail-là?

19 R. Non, aucune idée. Aucune idée.

20 Q. **[451]** Est-ce qu'on peut coter la photo?

21

22 LA GREFFIÈRE :

23 1967.

24 R. Oui.

25

1 185P-1967 : Photographie de Tony Accurso et Jean
2 Charest
3

4 Q. **[452]** O.K. Donc, avant d'entrer peut-être - et
5 compte tenu de l'heure - avant d'entrer plus en
6 détail, là, dans les contributions politiques de
7 monsieur Accurso d'un côté ou de l'autre, est-ce
8 que je peux vous demander d'ajourner pour... pour
9 aujourd'hui, Madame la Présidente?

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Oui. Moi, j'aurais...

12 Me SONIA LeBEL :

13 À moins que vous ayez des questions particulières,
14 là.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Oui, on peut arrêter. J'aurais simplement, avant
17 d'arrêter, voulu vous demander. Tantôt, vous avez
18 demandé « qui est la personne à qui j'ai parlé. »

19 R. Oui. Oui.

20 Q. **[453]** Est-ce que le fait de savoir qui est la
21 personne à qui vous auriez parlé vous aiderait à
22 vous remémorer ce qu'elle vous a dit?

23 R. Possiblement.

24 Q. **[454]** Bon. Alors, comme il est quatre heures
25 cinquante (16 h 50)...

1 Me SONIA LeBEL :

2 On fera...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[455]** ... on reviendra avec ça demain. Ça vous va?

5 Me SONIA LeBEL :

6 Oui. On fera le nécessaire.

7 R. Merci, Madame la Présidente.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Parfait.

10 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

11

1

2

3

SERMENT

4

Nous, soussignés, CLAUDE MORIN et ROSA FANIZZI,

5

sténographes officiels, certifions que les pages

6

qui précèdent sont et contiennent la transcription

7

fidèle et exacte de l'enregistrement numérique, le

8

tout hors de notre contrôle et au meilleur de la

9

qualité dudit enregistrement.

10

11

Le tout conformément à la loi.

12

13

Et nous avons signé,

14

15

16

17

Claude Morin (Tableau #200569-7)

18

Sténographe officiel

19

20

21

22

Rosa Fanizzi (Tableau #296989-1)

23

Sténographe officielle